

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1325

21 mai 2015

SOMMAIRE

BorgWarner Global Holding S.à r.l.	63572	L.B. Constructions s.à r.l.	63555
Cheniére International Investments Holdings	63563	Lextray S.à r.l.	63557
Coditel S.à r.l.	63562	LPFE Soparfi A S.à r.l.	63565
Comptaplus S.A.	63563	Luxcam S.A.	63575
Danone Ré	63554	LuxPorts XXI S.à r.l.	63566
Danone Ré	63563	Lux Signalisation S.à r.l.	63556
Data Services S.C.A.	63554	Ordilux S.à r.l.	63561
Diversified European Credit S.A.	63562	Pacific Europe Invest S.A.H.	63561
Diversified Financials Europe S.A.	63554	Parkridge CER II Holdings S.à r.l.	63561
E-Capital Partners	63554	Pfizer Asset Management Luxembourg Sàrl	63558
EGB International S.à r.l.	63555	PHBC Invest S.A.	63559
Eliza Investment S. à r.l.	63554	Philophon Sàrl	63564
F.A. Corp. S.à r.l.	63555	Pilenga Holding S.A.	63559
HC International S.A.	63560	Radices Fiduciam S.A.	63557
Hipotéca IX Lux S.à r.l.	63560	REO Necom Centre, S. à r.l.	63560
HLSS Luxco 3A Finance S.à r.l.	63559	Riverwalk Finance S.à r.l.	63558
HumanEco S.A.	63560	Robles S.à r.l.	63562
Hutyra Media Group S.A.	63576	Rom11 S.A.	63600
ISKANDER Luxembourg S.A.	63556	S.I.P., Société d'Investissement et de Promotion S.A.	63558
IWL Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	63561	Tennis-Club Erpeldange A.S.B.L.	63564
K7 Consult S.A.	63556	Tivana Topco S.A.	63576
Kéisecker, S.à r.l.	63556	Verizon International Investments Luxembourg S.à r.l.	63568
Kempen International Funds	63557	Zeus Property Investment S.A.	63566
Konnexion Sàrl	63567		
Lavorel Medicare	63557		

Data Services S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 193.216.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 396 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015051064/9.

(150058800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

Danone Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 30.185.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015051066/10.

(150059332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

Eliza Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 140.383.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015051082/10.

(150058736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

E-Capital Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 160.969.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour E-Capital Partners

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015051074/11.

(150059152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

Diversified Financials Europe S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 107.999.

La convention de domiciliation conclue entre l'agent domiciliataire Caceis Bank Luxembourg, société anonyme immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B91985 dont le siège social est situé au 5 Allée Scheffer, 2520 Luxembourg, et Diversified Financials Europe S.A., société anonyme, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B107999 dont le siège social est situé au 5 Allée Scheffer, 2520 Luxembourg, a été résiliée avec effet au 31 mars 2015.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015051065/14.

(150058874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

EGB International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.164.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 2 avril 2015

1. M. Marek MODECKI a démissionné de son mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat.
2. M. Andrzej Mieczyslaw MIERZWA, administrateur de sociétés, né le 16 novembre 1957 à Siemianowice Slaskie (Pologne), demeurant à F-75007 Paris, 51B, Avenue Segur, Etage 3, Appartement Droite, a été nommé comme gérant de classe A, avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EGB International S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015051091/17.

(150058916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

L.B. Constructions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7480 Tuntange, 2, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 175.879.

—
Extrait des décisions prises par les associés date du 23 mars 2015.

Conformément aux termes et conditions définies dans la convention de cession de parts, le cédant Carla BRANDAO ESCUDEIRO OLIVEIRA, ouvrière agricole, née le 11 juillet 1981 à Gloria/Aveiro (Portugal), demeurant à L-8811 Bilsdorf, 43, rue Abbé Neuens, accepte de vendre et transférer 10 (dix) parts sociales qu'elle détient dans la société L.B. Constructions S.à r.l. au Cessionnaire, Monsieur Vitorino LOPES VAZ ESCUDEIRO, entrepreneur, demeurant à L-7480 Tuntange, 2, rue du Bois.

Le Cédant a marqué son accord de vendre, et le Cessionnaire son accord de racheter au Cédant 10 (dix) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2015.

L.B. CONSTRUCTIONS s.à r.l.

Référence de publication: 2015051256/18.

(150059162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

F.A. Corp. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 148.028.

—
EXTRAIT

M. Nicholas Hood a démissionné de ses fonctions de gérant de F.A. Corp. S.à r.l. (la «Société») avec effet au 23 février 2015.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Pierre Stemper, gérant/président;
- Mme Christelle Rétif, gérant;
- M. Naïm Gjonaj, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2015.

Pour extrait conforme

F.A. Corp. S.à r.l.

Référence de publication: 2015051111/19.

(150059148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

ISKANDER Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Adames.
R.C.S. Luxembourg B 85.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015051232/9.

(150058786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

K7 Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9161 Ingeldorf, 27, rue de la Sûre.
R.C.S. Luxembourg B 142.353.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015051255/10.

(150059419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

Kéisecker, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 166.777.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015051240/12.

(150059384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

Lux Signalisation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5230 Sandweiler, Op der Hokaul, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 95.364.

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung vom 12 Februar 2015

Unter Verzicht auf alle gesetzlichen und satzungsmässigen Frist- und Formvorschriften für die Einberufung und Abhaltung von Gesselschafterversammlungen, fassen die unterzeichnenden alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft Lux Signalisation Sarl mit Sitz op der Hokaul in L-5230 Sandweiler am 12 Februar 2015 folgende Gesellschafterbesschlüsse:

1/ Änderung des Namens der ISI INFRASTRUKTUR INVEST GMBH

2/ Benennung eines neuen technischen Geschäftsführers.

1/ ISI INFRASTRUKTUR INVEST GMBH wurde in Tönnes E.A.S.T. Infrastruktur Invest GmbH abgeändert.

2/ Als neuer technischer Geschäftsführer wird der administrative Geschäftsführer des Gesellschaft Lux Signalisation Sarl, Herr Weber Christian wohnhaft in 89 route de Boudersberg L-3428 Dudelange, ab dem 1 März 2015 ernannt.

Seine Genehmigungen stehen der Lux Signalisation Sarl zur Verfügung solange er technischer und administrativer Geschäftsführer des Gesellschaft ist.

Herr Weber Christian ist alleiniger Unterschriftberechtigter und kann weitere Personen ernennen die im Falle von Krankheit oder Abwesenheit des Geschäftsführers die Firma in ihrem tagtäglichen Geschäft zu vertreten.

- / - / Tönnes E.A.S.T. Infrastuktur Invest GMBH

Weber Christian / Werner Adams / Dietmar Mönning

Externe Holding / Geschäftsführer / -

Référence de publication: 2015051265/23.

(150058811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

Kempen International Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 146.018.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 avril 2015.

Référence de publication: 2015051242/10.

(150059275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

Lavorel Medicare, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 170.991.

La version abrégée des comptes annuels au 30 septembre 2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015051277/11.

(150059387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

Lextray S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 161.492.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés tenue en date du 31 mars 2015 au siège social de la Société que:

1. L'assemblée accepte la démission de Mme Alba RIVOLTA de son mandat de gérant administratif;
2. L'assemblée décide de nommer M. Michaël GAMO, né le 21 août 1973 à Brazzaville (Congo) domicilié professionnellement au 8, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, gérant technique de la Société pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 avril 2015.

Référence de publication: 2015051281/16.

(150058991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

Radices Fiduciam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 139.691.

Résolutions:

- Le Conseil décide de transférer le siège social de son adresse actuelle au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, avec effet au 02/04/2015.

- M. Stoffel Jean Martin en tant qu'Administrateur et Administrateur délégué aura désormais comme adresse professionnelle: 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

- M. Stoffel Gustave en tant qu'Administrateur et Administrateur délégué aura désormais comme adresse professionnelle: 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 02 avril 2015.

Référence de publication: 2015051379/17.

(150059212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

S.I.P., Société d'Investissement et de Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 57.606.

Le bilan au 31 décembre 2012, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

S.I.P. Société d'Investissement et de Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2015051399/13.

(150059294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

Pfizer Asset Management Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.524.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 2 avril 2015, de:

- Rayer Madame Susan WEBB, en tant que gérant de la Société avec effet au 30 mars 2015; et
- Nommer Monsieur Ciaran MURPHY, né le 2 mai 1962 à Dublin, Ireland, résidant professionnellement au 51 Avenue J.F. Kennedy, L-1855, en tant que gérant de la Société avec effet au 30 mars 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 avril 2015.

Référence de publication: 2015051367/14.

(150059089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

Riverwalk Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 172.807.

Le siège social de l'associé unique a changé comme suit:

Crosstree Real Estate Finance S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 31 mars 2015, les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du gérant de catégorie B suivant à compter du 31 mars 2015:

Monsieur Franciscus W.J.J. Welman, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

- Nomination du gérant de catégorie B suivant à compter du 31 mars 2015 pour une durée indéterminée:

Monsieur Robert Jan Schol, né le 1^{er} août 1959 à Delft, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- David John Michael Hazzard, gérant de catégorie A;
- Andrew David Le Gal, gérant de catégorie A;
- Ryan Craig, gérant de catégorie A;
- Chokri Bouzidi, gérant de catégorie B
- Robert Jan Schol, gérant de catégorie B;
- Patrick L.C. van Denzen, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2015051383/27.

(150058766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

HLSS Luxco 3A Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 35.000.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 180.946.

RECTIFICATIF

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée lors du dépôt de l'avis, sous la référence L140063798 en date du 17 avril 2014.

Il convient de lire que HLSS Peachtree S.à r.l. s'appelle désormais HLSS Luxco 2A S.à r.l., immatriculée sous le numéro B180934 et non pas HLSS Luxco 2B S.à r.l. comme mentionné par erreur.

Luxembourg, le 3 avril 2015.

Pour avis rectificatif sincère et conforme

Pour HLSS Luxco 3A Finance S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015051197/17.

(150059432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

Pilenga Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 147.508.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 27 mars 2015

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Joseph Winandy de son poste d'Administrateur et décide de nommer en remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale:

Jean-Charles THOUAND

Né le 25 août 1971 à Metz (France)

Et demeurant à 183, rue de Luxembourg

L-8077 BERTRANGE

Le Conseil d'Administration décide également de transférer le siège social, avec effet au 20 mars 2015 à l'adresse suivante:

44, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Référence de publication: 2015051369/18.

(150058743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

PHBC Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 122.031.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 15 janvier 2015 le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de:

- La société anonyme PHBC INVEST SA (RCS B122031), ayant eu son siège social à L-1521 Luxembourg, 134, Adolphe Fischer,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Laurent LUCAS, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné liquidateur Maître Maïka SKOROCHOD, avocat, demeurant à Luxembourg

Il a ordonné aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce avant le 06 février 2015

Pour extrait conforme

Maître Maïka SKOROCHOD

Le liquidateur

Référence de publication: 2015051368/19.

(150058848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

HC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 98.751.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015051192/9.

(150058715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

HumanEco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 50, rue Anatole France.
R.C.S. Luxembourg B 129.938.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2015051190/11.

(150059063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

Hipoteca IX Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 191.975.

EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Hervé Marsot, se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015051182/14.

(150059108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

REO Necom Centre, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 132.177.

Il résulte de la décision des actionnaires en date du 27 février 2015 que:

- Monsieur Stian Nicolai Sobyskogen, né le 13/02/1988 à Oslo, (Norvège) et demeurant professionnellement à 2004 Lillestrom (Norvège), 11, Lundsalléen est nommé avec effet immédiat nouveau gérant en remplacement de Monsieur Morten Kampli, démissionnaire.

- Le conseil de gérance se compose comme suit:

* Monsieur Marcus Kruus, gérant

* Monsieur Roald Albrigtsen, gérant

* Monsieur Stian Nicolai Sobyskogen, gérant

- Les mandats des gérants se termineront lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 avril 2015.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015051391/20.

(150059427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

Pacific Europe Invest S.A.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 42.153.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015051363/10.

(150059208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

IWL Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.912,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 162.115.

Les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2015.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015051235/13.

(150059326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

Ordilux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 192.864.

Extrait de la résolution circulaire du conseil de gérance en date du 10 mars 2015

Résolution:

Après avoir délibéré, le Conseil de Gérance décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Stéphane ROBERT en tant que Président du Conseil de Gérance,

Pour copie conforme

FIDUPAR

44, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Référence de publication: 2015051352/15.

(150058661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

Parkridge CER II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 135.681.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suite à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 31.03.2015:

- La liquidation de la société a été clôturée;
- Les comptes annuels au 31.12.2012, 31.12.2013, 31.12.2014 et pour la période allant du 01.01.2015 au 20.03.2015 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;
- Les documents comptables et sociaux de la société seront conservés les 5 prochaines années à l'adresse du trustee liquidateur de l'associé unique de la société, à savoir au 1 Poultry, London EC2R 8EJ.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2015.

Référence de publication: 2015051355/16.

(150058935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

Diversified European Credit S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 76.696.

La convention de domiciliation conclue entre l'agent domiciliataire Caceis Bank Luxembourg, société anonyme immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B91985 dont le siège social est situé au 5 Allée Scheffer, 2520 Luxembourg, et Diversified European Credit S.A., société anonyme, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B76696 dont le siège social est situé au 5 Allée Scheffer, 2520 Luxembourg, a été résiliée avec effet au 31 mars 2015.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015051068/14.

(150058873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

Coditel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.067.

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale des associés que:

- le mandat de gérant de Monsieur Wim DE NAEYER a été renouvelé pour une durée indéterminée à compter du 17 septembre 2012;

- le mandat de gérant de Monsieur Cyril DUKIC, né le 7 novembre 1969 à Annaba (Algérie), avec adresse au 32, Place du Grand Sablon, B-1000 Bruxelles, est renouvelé pour une durée indéterminée à compter du 17 septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015051033/15.

(150058710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

Robles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.695.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 20 mars 2015

En date du 20 mars 2015 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Cristina Lara, en tant que gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat.

- de nommer Michel Martin, Manager Accounting Services, né le 3 mai 1981 à Metz, France, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de classe A:

- Christopher EIVISON
- Thomas BRENER

Gérants de classe B:

- Harald THUL
- Michel MARTIN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2015050737/25.

(150057825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Comptaplus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.
R.C.S. Luxembourg B 80.207.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2015.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2015051055/14.

(150058799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

Cheniere International Investments Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 179.818.

Extrait des résolutions du conseil de gérance datées du 16 mars 2015

En date du 16 mars 2015, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société de l'ancienne adresse 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg à la nouvelle adresse 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2015.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015051026/16.

(150059036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

Danone Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 30.185.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le mercredi 25 mars 2015 à 11.00 heures au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

- L'Assemblée décide de nommer comme Administrateurs les personnes suivantes:

- * Monsieur Christophe Bombled, Président du Conseil d'Administration, demeurant professionnellement WTC Schiphol Airport, Tower E, Schiphol Boulevard 105, Schiphol Amsterdam 1118 BG, Pays-Bas
- * Monsieur Laurent Sauquet, Administrateur, demeurant professionnellement rue Jules Cockx, 6, B-1160 Bruxelles
- * Monsieur Claude Weber, Administrateur délégué, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Leur mandat prendra fin l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2015.

- L'Assemblée nomme PricewaterhouseCoopers S.C., comme Réviseur d'entreprises indépendant, ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2016 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015051067/24.

(150059333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

Philophon Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3259 Bettembourg, 11, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 129.172.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *PHILOPHON Sàrl*

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015050711/12.

(150058234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Tennis-Club Erpeldange A.S.B.L., Association sans but lucratif.

Siège social: L-9147 Erpeldange-sur-Sûre, 1, Rue James Bausch.

R.C.S. Luxembourg F 6.307.

Rectificatif du dépôt L150057002 du 31 mars 2015

Suite à l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 13 mars 2015 au siège social, il a été décidé d'une refonte des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. L'association est dénommée «Tennis-Club Erpeldange a.s.b.l.» (T.C.E.). Son siège social est à L-9147 Erpeldange-sur-Sûre, 1, rue James Bausch.

Art. 2. Sa durée est illimitée, pour autant que le nombre de ses membres actifs ne soit pas inférieur à cinq.

Art. 3. Le Club a pour objet:

- la pratique et le développement du sport de Tennis
- la gestion et l'entretien de ses installations de tennis
- la gestion intégrale de son clubhouse
- la mise à disposition de ses terrains et de son clubhouse au Tennis Club Nordstad a.s.b.l. (TC No) pour les différentes activités organisées par ce dernier
- l'organisation des permanences pour les rencontres interclubs, coupe, tournois et autres activités sur ses installations
- l'organisation d'activités ayant comme but la promotion du tennis, du beach tennis, du paddle tennis et du cardio tennis
- un éventuel soutien financier au Tennis Club Nordstad a.s.b.l. (TC No).

Art. 4. Le Club se compose de membres actifs du Tennis Club Nordstad (TC No).

Sont considérés comme membres actifs tous ceux qui pratiquent le Tennis ainsi que les membres qui exercent un mandat dans le comité ou une commission du Club.

Tout membre est libre de se retirer.

La qualité de membre se perd encore par l'exclusion. Tout membre dont l'activité ira à l'encontre des intérêts de la société peut être exclu par l'Assemblée Générale statuant à la majorité des deux tiers des voix. En cas de démission ou d'exclusion, les membres concernés n'ont aucun droit sur le fonds social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versées.

Art. 5. Les membres de l'article 4 ont le droit de vote à l'Assemblée Générale.

Art. 6. La durée du mandat du comité est de deux ans.

Art. 7. Le comité se compose de 3 membres au moins et de 9 membres au plus, dont un président, un secrétaire, et un trésorier.

Art. 8. Le comité se réunit sur convocation du président chaque fois que l'intérêt du Club le réclame. Le président convoquera en outre à la demande de deux membres du comité. Tout membre du comité absent sans excuse trois fois successivement est démissionnaire de droit.

Art. 9. Le comité constituant le corps administratif de la société doit prendre toutes les mesures et décisions qu'il juge utiles dans l'intérêt du Club. Il s'occupe de la gestion des finances, assure l'application des statuts et règlements, fixe la date et l'ordre du jour des Assemblées, représente le Club dans ses relations avec les particuliers et les pouvoirs publics, dresse les comptes annuels, édicte les règlements nécessaires et en général a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservées à l'Assemblée Générale.

Art. 10. Le comité attribuera à ses membres les fonctions spéciales exigées par les besoins de l'administration et de la gestion sportive. La fonction du président en particulier consiste à représenter le Club, à diriger les séances du comité et des assemblées, à ordonner les dépenses et à veiller sur le bon fonctionnement de l'administration et de la gestion sportive.

Art. 11. L'exercice social commence le premier octobre et clôture le 30 septembre. Par exception le premier exercice commence le jour de l'approbation des présents statuts. L'assemblée générale se réunit annuellement au mois d'octobre.

Art. 12. Le comité pourra convoquer une Assemblée Générale chaque fois que les intérêts du Club l'exigent.

Art. 13. Les attributions obligatoires de l'Assemblée Générale comportent le droit:

- a) de modifier les statuts
- b) de nommer et de révoquer le comité
- c) de désigner deux commissaires chargés du contrôle des comptes. La révision se fera après la clôture des comptes. Ils soumettront un rapport à l'Assemblée Générale pour approbation
- d) d'approuver annuellement les rapports, les budgets et les comptes et de donner décharge au comité
- e) de prendre toutes décisions dépassant les limites des pouvoirs statutairement dévolus au comité.
- f) de prononcer la dissolution du club

Art. 14. L'Assemblée Générale statutairement convoquée est en général constituée quel que soit le nombre des membres présents. Elle prend ses décisions à la majorité absolue des votants, sauf dans les cas spécialement prévus par les statuts. Le droit de vote est stipulé dans l'art.5.

Art. 15. Pour la dissolution du Club ou la fusion avec un autre Club, il faut que les 2/3 des membres ayant droit de vote soient présents à l'Assemblée Générale convoquée statutairement à cet effet. La dissolution ou la fusion sera décidée par une majorité des 3/4 des votants.

Si les 2/3 des membres ayant droit de vote ne sont pas présents, une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire convoquée dans le délai d'un mois décide à la majorité des 3/4 des votants, quel que soit le nombre des membres présents.

Art. 16. Le mode de liquidation sera décidé dans l'Assemblée prononçant la dissolution ou la fusion à la majorité absolue des votants. En cas de dissolution l'excédent de l'actif, après paiement de ses dettes sera versé à l'Office social Nordstad (OSNOS).

Art. 17. Un règlement sur la gestion technique des installations, des matchs et des tournois ainsi que les droits et devoirs des membres actifs sera édicté par le comité.

Art. 18. Tout membre actif doit s'engager à respecter les statuts et règlements de la société.

Art. 19. Seuls les membres actifs du Tennis Club Nordstad a.s.b.l. (TC No) ont le droit de profiter des installations de l'association. Toutefois chaque membre du Tennis Club Nordstad a.s.b.l. a le droit d'inviter des amis comme partenaire, qui peuvent profiter des installations de l'association sous la responsabilité du membre invitant et contre paiement d'un droit à fixer par le Conseil d'Administration, sans pour autant causer préjudice aux membres de l'association.

Art. 20. Le Club décline toute responsabilité quant aux accidents que pourraient encourir ses membres au cours des entraînements et matchs.

Erpeldange, le 13 mars 2015.

Référence de publication: 2015050832/79.

(150058413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

LPFE Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.547.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 87.197.

Les comptes consolidés de CBRE Logistics Property Fund Europe CV au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015049969/13.

(150057131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Zeus Property Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 34.709.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 02 avril 2015, statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014, que:

Sont réélus pour une période de six ans, leurs mandats venant à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020, prévue en 2021:

- Monsieur Claude MAYOR, en qualité d'Administrateur,
- Monsieur Jean-Pierre ERARD, en qualité d'Administrateur,
- Monsieur Christian RUPRECHT, en qualité d'Administrateur,
- Monsieur Yves LANOIR, en qualité de Commissaire aux comptes

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015051500/17.

(150058901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

LuxPorts XXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 980.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 166.172.

En date du 30 janvier 2015, les associés ont pris acte des décisions suivantes:

- L'associé Carlos Alberto Fortes Mesquita transfère l'intégralité de ses parts sociales de Classe A à Classe H, soit 20.220 parts pour chaque Classe, à Adelino de Jesus Fortes Mesquita, né le 2 avril 1965 à Gurué, Mozambique, et résidant professionnellement au 6 Estrada Nacional, Quarteirao n°10, Beira, Mozambique;

- L'associé Subhaschandra Manishanker Bhatt transfère:

* 1,372 parts sociales de Classe A à Classe H à l'associé Adefino de Jesus Fortes Mesquita;

* 6,416 parts sociales de Classe A à Classe H à Rui Cirne Placido de Carvalho Fonseca, né le 25 mars 1952 à Maputo, Mozambique et résidant au Av. Kwame N'Krumah, n°287, Bairro Sommershield, Maputo, Mozambique;

- L'associé Paulo Muxanga transfère 343 parts sociales de Classe A à Classe H à l'associé Rui Cirne Placido de Carvalho Fonseca;

- L'associée Nora Valente Maculube transfère 343 parts sociales de Classe A à Classe H à l'associé Rui Cirne Placido de Carvalho Fonseca

Le capital social de la Société est réparti comme suit:

Adelino de Jesus Fortes Mesquita détient:

- 21,592 parts sociales de Classe A
- 21,592 parts sociales de Classe B
- 21,592 parts sociales de Classe C
- 21,592 parts sociales de Classe D
- 21,592 parts sociales de Classe E
- 21,592 parts sociales de Classe F
- 21,592 parts sociales de Classe G
- 21,592 parts sociales de Classe H

Subhaschandra Manishanker Bhatt détient:

- 7,102 parts sociales de Classe A
- 7,102 parts sociales de Classe B
- 7,102 parts sociales de Classe C
- 7,102 parts sociales de Classe D
- 7,102 parts sociales de Classe E
- 7,102 parts sociales de Classe F
- 7,102 parts sociales de Classe G
- 7,102 parts sociales de Classe H

Rui Cirne Placido de Carvalho Fonseca détient:

- 7,102 parts sociales de Classe A
- 7,102 parts sociales de Classe B
- 7,102 parts sociales de Classe C
- 7,102 parts sociales de Classe D
- 7,102 parts sociales de Classe E
- 7,102 parts sociales de Classe F
- 7,102 parts sociales de Classe G
- 7,102 parts sociales de Classe H

Paulo Muxanga détient:

- 7,102 parts sociales de Classe A
- 7,102 parts sociales de Classe B
- 7,102 parts sociales de Classe C
- 7,102 parts sociales de Classe D
- 7,102 parts sociales de Classe E
- 7,102 parts sociales de Classe F
- 7,102 parts sociales de Classe G
- 7,102 parts sociales de Classe H

Nora Valente Maculube détient:

- 7,102 parts sociales de Classe A
- 7,102 parts sociales de Classe B
- 7,102 parts sociales de Classe C
- 7,102 parts sociales de Classe D
- 7,102 parts sociales de Classe E
- 7,102 parts sociales de Classe F
- 7,102 parts sociales de Classe G
- 7,102 parts sociales de Classe H

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg)-S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2015051272/70.

(150058721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

Konnexion Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 33, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 107.214.

Im Jahre zwei tausend fünfzehn.

Den fünfundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Werner THULL, Programmierer, wohnhaft in D-54293 Trier, Schloss-Strasse, 120.

Welcher Komparsent hier vertreten ist durch Herrn Thomas THULL, Kaufmann, wohnhaft in D-54293 Trier, Von-Pidoll-Straße, 28, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 23. März 2015,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparsent, vertreten wie vorerwähnt, erklärte, dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung KONNEXION S.à r.l. ist, mit Sitz in L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 107.214 (NIN 2005 24 07 487).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitze in Junglinster, am 24. März 2005, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 822 vom 25. August 2005 und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 27. Oktober 2005, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 350 vom 16. Februar 2006;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 6. April 2007, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1233 vom 21. Juni 2007;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 20. November 2008, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2939 vom 10. Dezember 2008.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-), eingeteilt in ein hundert fünfzig (125) Anteile zu je ein hundert Euro (€ 100.-), alle zugeteilt Herrn Werner THULL, vorgeannt.

Als dann ersuchte der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Grevenmacher nach Munsbach zu verlegen, und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 5 der Statuten abzuändern wie folgt:

" **Art. 5. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Munsbach."

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter legt die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-5365 Munsbach, 33, rue Gabriel Lippmann.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: W. THULL, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 30 mars 2015. Relation: GAC/2015/22657. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 2. April 2015.

Référence de publication: 2015050563/50.

(150058602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Verizon International Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.801.175.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.581.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of March.

Before Us Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Verizon International Investments Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133.581 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 12 November 2007, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2900 dated 13 December 2007 and lastly amended by a deed enacted by Maître Francis Kessler, dated 24 February 2014, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1505, dated 12 June 2014.

THERE APPEARED:

The sole shareholder of the Company, Verizon International Inc. Luxembourg S.C.S., a Luxembourg "société en commandite simple", having its registered office at 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.584 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 1,856,175 (one million eight hundred fifty-six thousand one hundred seventy-five) shares of the Company with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Approval of the decrease of the share capital of the Company by an amount of USD 55,000,000 (fifty-five million United States Dollars) so as to decrease it from its current amount of USD 1,856,175,000 (one billion eight hundred fifty six million one hundred seventy five thousand United States Dollars) to an amount of USD 1,801,175,000 (one billion eight hundred one million one hundred seventy five thousand United States Dollars) by the cancellation of 55,000 (fifty-five thousand) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, and subsequent decrease of the legal reserve of the Company by an amount of USD 5,500,000 (five million five hundred thousand United States Dollars) so as to decrease it from its current amount of USD 185,617,500 (one hundred eighty five million six hundred seventeen thousand five hundred United States Dollars) to an amount of USD 180,117,500 (one hundred eighty million one hundred seventeen thousand five hundred United States Dollars);

3. Approval of the subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolution;

4. Approval of the delegation, to the board of managers of the Company, of the power to determine the practicalities of the repayment of the amounts due to the sole shareholder of the Company further to the decrease of capital described in resolution 2. above; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of USD 55,000,000 (fifty-five million United States Dollars) so as to decrease it from its current amount of USD 1,856,175,000 (one billion eight hundred fifty six million one hundred seventy five thousand United States Dollars) to an amount of USD 1,801,175,000 (one billion eight hundred one million one hundred seventy five thousand United States Dollars) by the cancellation of 55,000 (fifty-five thousand) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each (the "Capital Decrease").

It is further resolved that the Capital Decrease will be carried out by means of a repayment to the Sole Shareholder (the "Capital Repayment").

As a consequence of the foregoing, it is also resolved to decrease the legal reserve of the Company by an amount of USD 5,500,000 (five million five hundred thousand United States Dollars) so as to decrease it from its current amount of USD 185,617,500 (one hundred eighty five million six hundred seventeen thousand five hundred United States Dollars) to an amount of USD 180,117,500 (one hundred eighty million one hundred seventeen thousand five hundred United States Dollars) (the "Legal Reserve Decrease").

It is further resolved that the Legal Reserve Decrease will be carried out by means of a repayment to the Sole Shareholder (the "Legal Reserve Repayment," and together with the Capital Repayment, the "Repayments").

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 1,801,175,000 (one billion eight hundred one million one hundred seventy-five thousand United States Dollars), represented by 1,801,175 (one million eight hundred one thousand one hundred seventy-five) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each."

Fourth resolution:

It is resolved to delegate to the board of managers of the Company the power (i) to determine the practicalities of the Repayments to the Sole Shareholder and in particular the form of the Repayments and (ii) to take any action required to be done or make any decision in the name and on behalf of the Company, in order to execute any document or do

any act and take any action as it deems necessary and appropriate in the name and on behalf of the Company in connection with the Repayments.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour de mars.

Par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand- Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire l'associé unique de «Verizon International Investments Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.581 (la «Société»), constituée par acte notarié par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 12 novembre 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2900, en date du 13 décembre 2007, dernièrement modifié par un acte reçu par Maître Francis Kessler en date du 24 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1505, en date du 12 juin 2014.

A COMPARU:

L'associé unique de la Société, Verizon International Inc. Luxembourg S.C.S., une société en commandite simple, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 134.584 (l'«Associé Unique»),

dûment représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que les 1.856.175 (un million huit cent cinquante-six mille cent soixante-quinze) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation de la réduction du capital social de la Société d'un montant de 55.000.000 USD (cinquante-cinq millions de Dollars Américains) afin de le réduire de son montant actuel de 1.856.175.000 USD (un milliard huit cent cinquante-six millions cent soixante-quinze mille Dollars Américains) à un montant de 1.801.175.000 USD (un milliard huit cent un millions cent soixante-quinze mille Dollars Américains), par l'annulation de 55.000 (cinquante-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune, et diminution consécutive de la réserve légale de la Société d'un montant de 5.500.000 USD (cinq millions cinq cent mille Dollars Américains) afin de la réduire de son montant actuel de 185.617.500 USD (cent quatre-vingt-cinq millions six cent dix-sept mille cinq cents Dollars Américains) à un montant de 180.117.500 USD (cent quatre-vingt millions cent dix-sept mille cinq cent Dollars Américains);

3. Approbation de la modification consécutive du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social conformément à la résolution précédente;

4. Approbation de la délégation au conseil de gérance de la Société du pouvoir de déterminer les modalités pratiques de remboursement des montants dus à l'associé unique de la Société suite à la réduction de capital décrite dans la résolution 2. ci-dessus; et

5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 55.000.000 USD (cinquante-cinq millions de Dollars Américains) afin de le réduire de son montant actuel de 1.856.175.000 USD (un milliard huit cent cinquante-six millions cent soixante-quinze mille Dollars Américains) à un montant de 1.801.175.000 USD (un milliard huit cent un millions cent soixante-quinze mille Dollars Américains), par l'annulation de 55.000 (cinquante-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) (la «Réduction de Capital»).

Il est décidé que la Réduction de Capital s'effectuera au moyen d'un remboursement à l'Associé Unique (le «Remboursement de Capital»).

En conséquence de ce qui précède, il est également décidé de réduire la réserve légale de la Société d'un montant de 5.500.000 USD (cinq millions cinq cent mille Dollars Américains) afin de la réduire de son montant actuel de 185.617.500 USD (cent quatre-vingt-cinq millions six cent dix-sept mille cinq cents Dollars Américains) à un montant de 180.117.500 USD (cent quatre-vingt millions cent dix-sept mille cinq cent Dollars Américains) (la «Réduction de Réserve Légale»).

De plus, il est décidé que la Réduction de Réserve Légale sera réalisée par le biais d'un remboursement de l'Associé Unique (le «Remboursement de la Réserve Légale» et ensemble avec le Remboursement de Capital, les «Remboursements»).

Troisième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 1.801.175.000 USD (un milliard huit cent un millions cent soixante-quinze mille Dollars Américains), représenté par 1.801.175 (un million huit cent un mille cent soixante-quinze) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune.»

Quatrième résolution:

Il est décidé de déléguer au conseil de gérance de la Société le pouvoir (i) de déterminer les modalités pratiques des Remboursements à l'Associé et en particulier la forme des Remboursements et (ii) de prendre toute mesure requise devant être prise ou de prendre toute décision au nom et pour le compte de la Société afin de signer tout document ou faire tout acte et prendre toute mesure qui paraissent nécessaires et appropriées au nom et pour le compte de la Société en rapport avec les Remboursements.

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra

DONT ACTE, le présent acte a été fait et passé à Esch/Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: AFONSO-DA CHAO CONDE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26/03/2015. Relation: EAC/2015/7039. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 01/04/2015.

Référence de publication: 2015050863/180.

(150057913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

BorgWarner Global Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.040.041,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 187.508.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of March, before the undersigned, Notary Henri BECK, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BorgWarner Investment Holding Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at the Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, United States of America, 19801, registered with the Secretary of State of Delaware, under number 3435038 (the Sole Shareholder),

represented by Peggy Simon, private employee, with professional address at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 26 March 2015, being the sole shareholder of BorgWarner Global Holding S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187.508 and having a share capital of four million forty thousand euro (EUR 4,040,000.-) (the Company).

The Company was incorporated on 28 May 2014 pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Beck, a notary resident in Echternach, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial), number 2074 on 6 August 2014. The Company's articles of association have since been amended on 2 December 2014 pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Beck, a notary resident in Echternach, published in the Memorial number 3962 on 22 December 2014.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to enact the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to bring the share capital from its present amount of four million forty thousand euro (EUR 4,040,000.-) to four million forty thousand and one euro (EUR 4,040,001.-) by way of the issuance of one (1) share, in registered form;

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1 above by way of a contribution in kind;

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase adopted under item 1 above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, in the name and on behalf of the Company, to the above changes; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company with immediate effect by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to bring the share capital from its present amount of four million forty thousand euro (EUR 4,040,000.-) represented by four million forty thousand (4,040,000.-) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to four million forty thousand and one euro (EUR 4,040,001.-) by the issue of one (1) new share in the Company having a nominal value of one Euro (EUR 1), and with the same rights and obligations as the existing shares (the New Share).

Second resolution

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, resolves to subscribe for the New Share and fully pay it up by a contribution in kind consisting of part of a receivable (the total amount of the receivable being equal to thirty-three million two hundred fifty-five thousand sixty Euro (EUR 33,255,060)) amounting to three hundred thirty-two thousand, five hundred fifty-one Euro (EUR 332,551) which the Sole Shareholder has against BorgWarner Morse TEC LLC, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, United States of America, 19801, registered with the Secretary of State of Delaware under number 2125292, (the Receivable).

The contribution of the Receivable shall be allocated as follows:

- (i) an amount of one Euro (EUR 1.-) is allocated to the share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of three hundred thirty-two thousand, five hundred fifty Euro (EUR 332,550) is allocated to the share premium account of the Company.

Valuation - Allocation

The proof of the ownership and the value of the Receivable have been produced to the undersigned notary through a management certificate, which management certificate is providing full details of the Receivable, issued by the Sole Shareholder, acknowledged and signed by the management of the Company, stating that:

“

1. The Receivable is shown on the attached balance sheet of the Company dated 26 March 2015 (the Balance Sheet)
2. the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
3. the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquid and exigible);
4. based on generally accepted accountancy principles, the Receivable contributed to the Company per the Balance Sheet is valued at, at least, equal to three hundred thirty-two thousand, five hundred fifty-one Euro (EUR 332,551) and since the Balance Sheet no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
5. the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
6. all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been accomplished and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable.”

Such certificate, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company as follows to reflect the above resolutions:

“The share capital is set at four million forty thousand and one Euro (EUR 4,040,001), represented by four million forty thousand and one (4,040,001) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to update the Company's register of shareholders further to the above mentioned share capital increase.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version shall prevail.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Echternach, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois de mars, par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

BorgWarner Investment Holding Inc., une société constituée selon le droit de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social est établi à the Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, 19801, inscrite auprès du secrétaire d'état de l'Etat du Delaware sous le numéro 3435038 (l'Associé Unique),

représenté par Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabbat, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 mars 2015, étant l'associé unique de BorgWarner Global Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est établi au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.508 et disposant d'un capital social s'élevant à quatre millions quarante mille euros (EUR 4.040.000,-) (la Société).

La Société a été constituée le 28 mai 2014 suivant un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), numéro 2074 du 6 août 2014. Les statuts de la Société ont depuis été modifiés le 2 décembre 2014 suivant un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, publié au Mémorial numéro 3962 du 22 décembre 2014.

Après signature ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire soussigné, ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société à hauteur de un euro (EUR 1,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de quatre millions quarante mille euros (EUR 4.040.000,-) à quatre millions quarante mille et un euros (EUR 4.040.001,-) par l'émission d'une (1) part sociale, sous forme nominative;

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1 ci-dessus par un apport en nature;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social adoptée au point 1 ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société afin de procéder au nom et pour le compte de la Société, aux modifications ci-dessus; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société avec effet immédiat à hauteur de un euro (EUR 1,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de quatre millions quarante mille euros (EUR 4.040.000,-) représenté par quatre millions quarante mille (4.040.000,-) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, à quatre millions quarante mille et un euros (EUR 4.040.001,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale dans la Société d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et conférant des droits et obligations identiques à ceux des parts sociales existantes (la Nouvelle Part Sociale).

Deuxième résolution

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, décide de souscrire à la Nouvelle Part Sociale et la libère intégralement par un apport en nature qui se compose d'une partie d'une créance (dont le montant totale est de trente-trois millions deux cent cinquante-cinq mille soixante euros (EUR 33.255.060)) s'élevant à un montant de trois cent trente-deux mille cinq cent cinquante-et-un euros (EUR 332.551) que l'Associé Unique détient envers de BorgWarner Morse TEC LLC, une société constituée en vertu du droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801 Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 2125292, (la Créance).

L'apport de la Créance sera affecté de la manière suivante:

(i) un montant de un euro (EUR 1,-) sera affecté au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de trois cent trente-deux mille cinq cent cinquante euros (EUR 332.550) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Estimation - Affectation

La preuve de la propriété et de la valeur de la Créance a été apportée au notaire instrumentant par un certificat de gestion fournissant les détails complets de la Créance, émis l'Associé Unique, reconnu et signé par la gérance de la Société qui indique que:

«

1. La Créance figure au bilan joint de la Société daté du 26 mars 2015 (le Bilan);

2. l'Associé Unique est l'unique propriétaire de la Créance, il en est le seul bénéficiaire et a le droit d'aliéner la Créance;

3. la Créance est certaine, liquide et exigible en date due et sans aucune déduction;

4. sur base de principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société selon le Bilan est au moins égale à trois cent trente-deux mille cinq cent cinquante-et-un euros (EUR 332.551) et depuis la date du Bilan aucun changement matériel qui aurait eu pour effet de déprécier l'apport fait à la Société ne s'est produit;

5. la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société, n'est soumise à aucune limitation, ni n'est grevée d'aucun nantissement ni n'est soumise à aucun privilège limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

6. toutes les formalités à l'effet de céder la propriété de la Créance apportée à la Société ont été accomplies, et dès l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra propriétaire de la Créance en pleine propriété.»

Ledit certificat de gestion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions précédentes, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quatre millions quarante mille et un euros (EUR 4.040.001,-) représenté par quatre millions quarante mille et une (4.040.001) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à l'effet de modifier le registre des associés de la Société en conséquence de l'augmentation de capital ci-dessus.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture à haute voix du présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 30 mars 2015. Relation: GAC/2015/2674. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 02 avril 2015.

Référence de publication: 2015050988/189.

(150058826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

Luxcam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 39, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 190.139.

Extrait du PV de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue extraordinairement en date du 3 avril 2015

En date du 3 avril 2015, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue extraordinairement a adopté les résolutions suivantes:

- de révoquer le mandat d'administrateur de M. Diyor YAKUBOV, demeurant au 8, rue de la Grève, à L-1643, Luxembourg, avec effet immédiat
- de révoquer le mandat d'administrateur de M. Igor KIM demeurant au 8, rue de la Grève, à L-1643, Luxembourg, avec effet immédiat
- de révoquer le mandat du Commissaire Wetrust Luxembourg S.A., ayant son siège social au 8, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179822, avec effet immédiat
- de nommer la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE LUXOR S.A R.L., ayant son siège social au 43, rue de Bridel, L-7217 Bereldange, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135955 au poste du Commissaire de la société avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en l'an 2016
- de nommer Monsieur Claudio PIGLIUCCI, salarié, demeurant au 39, Zone Industrielle, L-8287 Kehlen, au poste d'administrateur B de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en l'an 2016
- de nommer Monsieur Julien LUCAS, salarié, demeurant au 251, route de Burange, L-3429 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, au poste d'administrateur B de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en l'an 2016

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2015.

Un Mandataire dûment habilité

Référence de publication: 2015051291/29.

(150059253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

Hutyra Media Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 148.106.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 24 mars 2015 que:

- Deux catégories d'administrateurs ont été créées: Administrateurs de catégorie A et Administrateurs de catégorie B

- A été nommé aux fonctions d'administrateur de catégorie A:

* M. Maciej Hutyra, administrateur de sociétés, né le 22/06/1975 à Wroclaw (Pologne) et demeurant à Jerozolimskie Al. 194C m.3, 02-486 Varsovie (Pologne).

- Ont été nommés aux fonctions d'administrateurs de catégorie B:

* M. Jacek Koltonik, administrateur de sociétés, né le 13/05/1975 à Olkusz (Pologne) et demeurant à Przyczolkowa 138M m.1, 02-968 Varsovie (Pologne).

* Mme Ewa Ostrowska, administrateur de sociétés, née le 16/10/1975 à Berlin (Allemagne) et demeurant à Gwiazdzista 15a m.84, 01-651 Varsovie (Pologne).

- Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Il résulte du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 25 mars 2015 que:

- A été nommé aux fonctions d'administrateur-délégué pour une durée indéterminée:

* M. Maciej HUTYRA, administrateur de sociétés, né le 22/06/1975 à Wroclaw (Pologne) et demeurant à Jerozolimskie Al. 194C m.3, 02-486 Varsovie (Pologne).

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015051200/27.

(150058985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

Tivana Topco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 191.489.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of March,

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders (the "Shareholders") of Tivana Topco S.A., a public limited liability-company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated by a notarial deed passed by Me Francis KESSELER, notary residing in Esch sur Alzette, on 21 October 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3613, dated 28 November 2014,

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 191.489 (the "Company").

The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

The Meeting was opened by Mrs. Anaïs DEYGLUN, notary clerk, with professional address in L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, acting as chairman of the Meeting.

The Chairman appointed as secretary of the Meeting Mrs. Barbara SCHMITT, notary clerk, with professional address in L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, acting as chairman of the Meeting.

The Meeting elected as scrutineer of the Meeting Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, with professional address in L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, acting as chairman of the Meeting.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares the following:

I. The names of the Shareholders, present or represented, and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance list signed by the Shareholders present or the proxies of the Shareholders represented and by the members of the bureau of the Meeting; such attendance list and the proxies will remain attached to the original of these minutes.

II. It appears from the said attendance list that all the Shareholders, representing the entire share capital of the Company, are present or represented at the Meeting. The Shareholders unanimously waive all convening formalities and declare to have been duly informed about the agenda before this Meeting.

III. The present meeting is thus duly constituted and can validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's share capital by an amount of two million Euro (EUR 2,000,000.-), so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to an amount of two million thirty-one thousand Euro (EUR 2,031,000.-), by the issue of two million (2,000,000.-) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, having the rights and privileges as set forth in the Company's articles of association and to be paid up in full:

(i) To accept the subscription by BIF II Tivana (Luxembourg) S.à r.l. to eight hundred and five thousand four hundred and fifty-one (805,451) new shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and fully pay up such new shares as well as a share premium amount of eight million three hundred and thirty-six thousand four hundred and nineteen Euro and sixty-four cents (EUR 8,336,419.64) by a contribution in cash in an aggregate amount of nine million one hundred and forty-one thousand eight hundred and seventy Euro and sixty-four cents (EUR 9,141,870.64).

(ii) To accept the subscription by BIF II Tivana-A (Luxembourg) S.à r.l. to one hundred and ninety-four thousand five hundred and forty-nine (194,549) new shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and fully pay up such new shares as well as a share premium amount of two million thirteen thousand five hundred and eighty Euro and thirty-six cents (EUR 2,013,580.36) by a contribution in cash in an aggregate amount of two million two hundred and eight thousand one hundred and thirty Euro and thirty-six cents (EUR 2,208,129.36).

(iii) To accept the subscription by PSPFINLUX to five hundred thousand (500,000) new shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and fully pay up such new shares as well as a share premium amount of five million one hundred and seventy-five thousand Euro (EUR 5,175,000) by a contribution in cash in an aggregate amount of five million six hundred and seventy-five thousand Euro (5,675,000).

(iv) To accept the subscription by Stichting Depository APG Infrastructure Pool 2014 to five hundred thousand (500,000) new shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and fully pay up such new shares as well as a share premium amount of five million one hundred and seventy-five thousand Euro (EUR 5,175,000.-) by a contribution in cash in an aggregate amount of five million six hundred and seventy-five thousand Euro (5,675,000.-).

2. To fully restate the articles of association of the Company, without amending the corporate object.

3. To resolve that the Company's financial year which started on 21 October 2014 shall end on 31 December 2015, and all subsequent financial years shall begin on 1 January and end on 31 December of each year.

4. Miscellaneous.

IV. After deliberation, the Meeting then adopted, the following resolutions.

First resolution

The Meeting resolved to increase the Company's share capital by an amount of two million Euro (EUR 2,000,000.-), so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to an amount of two million thirty-one thousand Euro (EUR 2,031,000.-), by the issue of two million (2,000,000.-) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, having the rights and privileges as set forth in the Company's articles of association (the "New shares").

Subscription and liberation

Thereupon, now appears Mrs. Virginie PIERRU, prenamed, acting in her capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the shareholders of the Company by virtue of the above mentioned proxies, declares:

1. to subscribe in the name and on behalf of BIF II Tivana (Luxembourg) S.à r.l. to eight hundred and five thousand four hundred and fifty-one (805,451) new shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and fully pay up such new shares as well as a share premium amount of eight million three hundred and thirty-six thousand four hundred and nineteen Euro and sixty-four cents (EUR 8,336,419.64) by a contribution in cash in an aggregate amount of nine million one hundred and forty-one thousand eight hundred and seventy Euro and sixty-four cents (EUR 9,141,870.64);

2. to subscribe in the name and on behalf of BIF II Tivana-A (Luxembourg) S.à r.l. to one hundred and ninety-four thousand five hundred and forty-nine (194,549) new shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and fully pay up such new shares as well as a share premium amount of two million thirteen thousand five hundred and eighty Euro and thirty-six cents (EUR 2,013,580.36) by a contribution in cash in an aggregate amount of two million two hundred and eight thousand one hundred and thirty Euro and thirty-six cents (EUR 2,208,129.36);

3. to subscribe in the name and on behalf of PSPFINLUX S.à r.l. to five hundred thousand (500,000) new shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and fully pay up such new shares as well as a share premium amount of five million one hundred and seventy-five thousand Euro (EUR 5,175,000) by a contribution in cash in an aggregate amount of five million six hundred and seventy-five thousand Euro (EUR 5,675,000);

4. to subscribe in the name and on behalf of Stichting Depository APG Infrastructure Pool 2014 to five hundred thousand (500,000) new shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and fully pay up such new shares as well as a share premium amount of five million one hundred and seventy-five thousand Euro (EUR 5,175,000) by a contribution in cash in an aggregate amount of five million six hundred and seventy-five thousand Euro (EUR 5,675,000).

All the New Shares have been subscribed and fully paid-up by the aforesaid subscribers, so the total amount of twenty-two million seven hundred thousand Euro (EUR 22,700,000) of which two million Euro (EUR 2,000,000.-) are allocated

to the share capital and twenty million seven thousand Euro (EUR 20,700,000.-) are allocated to the share premium, is now available to the Company, proof has been given to the undersigned notary to states it.

Thereupon the Meeting resolves to accept the subscriptions and payments of the New Shares as well as their allocation to each one of the current shareholders.

Second resolution

The Meeting resolved to fully restate the articles of association of the Company, without amending the corporate object but amending the date of the annual general meeting of the shareholders as well as the representation rules of the Company, which shall now read as follows:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the Company is "Tivana Topco S.A.". The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the Law, and the Articles.

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the Board. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at two million thirty-one thousand Euro (EUR 2,031,000.-) represented by two million thirty-one thousand (2,031,000) Shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2. In addition to the share capital, the Shareholder(s) may decide to set up a share premium account. Any premium paid on Shares in addition to the par value shall remain reserved and attached to the Shares in relation to which it was paid and will be reserved to the relevant Shareholders in case of distributions, repayment or otherwise. The funds of the share premium account may be used by the Company to redeem the Company's own Shares from the relevant Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the relevant Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 In addition to the share capital and share premium account, the Company may maintain a capital contribution account 115 (compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres») on which the Company shall allocate any capital contributions to the Company which will be made without issue by the Company of any new shares in consideration for the relevant contribution, it being understood that any such capital contributions shall be allocated

to the Shares in relation to which they were paid and be reserved to the relevant Shareholders in case of distributions, repayment or otherwise.

5.4 The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for in these Articles and any Shareholders' Agreement.

Art. 6. Shares and share transfers.

6.1. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.2. The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3. A register of Shares shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. A Share transfer shall be carried out by the entry in the register of Shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

- (i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or
- (ii) any authorised representative of the Company, following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5. Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a Share transfer.

6.6 Any Transfer of Shares must be made in accordance with the relevant provisions of any Shareholders' Agreement, which may inter alia provide for transfer restrictions and pre-emption rights on transfer.

6.7. The Company may redeem its own shares within the limits set out in and in compliance with the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors and chairman

(i) The Company shall be managed by the Board, which shall comprise no less than four (4) and no more than eight (8) Directors. The Directors need not be Shareholders.

(ii) Subject to clause 7.1(iii) each Shareholder shall be entitled to propose the appointment by the General Meeting, and request the removal from the Board of a specified number of Directors by reference to its percentage holding of Securities, as set out in the table below:

Holding of Securities	No. of Directors	No. of Directors
12.5%		1
25%		2
37.5%		3
50%		4
62.5%		5
75%		6
87.5%		7

(iii) If any two or more Shareholders are Affiliates of each other, the holdings of Securities of such Shareholders shall be aggregated in order to determine the number of Directors such Shareholders are together entitled to nominate in accordance with the table set out in clause 7.1(ii).

(iv) The Chairman shall be appointed by the Board in accordance with any Shareholders' Agreement.

(v) The Chairman shall not have a casting vote or vote in addition to his or her vote as a Director but will be responsible for the orderly conduct of Board Meetings.

7.2. Appointment and removal of Directors

(i) The General Meeting shall appoint the Directors and determine their number, their remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for a term of office of more than six (6) years but are eligible for reappointment at the expiry of their term of office.

(ii) Any nominations of Directors by any Shareholder shall be made by notice in writing to the Company and the Shareholders in accordance with this clause 7.2.

(iii) Each qualifying Shareholder shall be entitled, from time to time, to nominate Directors for appointment to the Board in accordance with clause 7.1(ii) and shall be entitled to request the removal from the Board of any such Director and, upon any such removal becoming effective, to nominate another person in their place.

(iv) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(v) If a Shareholder instigates the removal of any Director nominated by it in accordance with this clause 7.2, such Shareholder shall be required to indemnify the Company against any claim by that Director for compensation or any claims arising in respect of the removal by the Shareholders of such Director from office. Any Shareholder that ceases to be entitled to nominate a Director shall immediately procure the removal of such Director and shall indemnify the Company against any claim by that Director for compensation or any claims arising in respect of removal of such Director from office.

(vi) Each Shareholder and the Company shall take all actions necessary under applicable laws, the Articles and any Shareholders' Agreement to give effect to clause 7.1 and to proceed to appoint, remove or replace any Director in accordance with the instruction received from a qualifying Shareholder pursuant to this clause 7.2 as soon as reasonably practicable.

7.3. Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the Shareholders by the Law or the Articles and, to the extent applicable, subject to any Shareholders' Agreement fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose, including without being limited to an operations committee, subject to complying with any Shareholders' Agreement if applicable.

(iii) Subject to any Shareholders' Agreement, the Board may delegate special or limited powers to one or more Directors, officers, managers or other agents, whether Shareholders or not, acting either individually or jointly for specific matters, subject to complying with any Shareholders' Agreement if applicable.

(iv) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more Directors, officers, managers or other agents, whether Shareholders or not, acting either individually or jointly, subject to complying with any Shareholders' Agreement if applicable. If the day-to-day management is delegated to one or more Directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those Director(s) during the relevant financial year.

7.4. Procedure

(i) The Board may choose a secretary who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) Board Meetings shall take place at least four times a year on a Business Day and otherwise as required and will be called at the request of any two Directors and Board Meetings shall be held at the Company's registered address (siège social).

(iii) At least ten (10) Business Days' notice of a Board Meeting (other than an adjourned Board Meeting) indicating date, time and place of the meeting shall be given to all Directors, accompanied by:

- (a) an agenda specifying in reasonable detail the matters to be raised at the meeting; and
- (b) copies of any papers to be discussed at the meeting.

(iv) At least five (5) Business Days prior to the Board Meeting, any Director shall be entitled to notify the Company, which shall notify the other Directors, of any additional matters that should be discussed at the meeting, and, if applicable, provide copies of any papers to be discussed at the meeting.

(v) A shorter period of notice of a Board Meeting may be given by unanimous agreement of all the Directors for the time being.

(vi) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A Director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting.

(vii) Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the Board meeting, by all the Directors present or represented at the meeting, or by the secretary of the Board meeting (if any).

(viii) Circular resolutions signed by all the Directors shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

(ix) A Director nominated by a Shareholder shall not be entitled to vote on any decision of the Board, in relation to a Related Party Transaction in which any of the following persons has a material commercial interest: that Director, any member of his or her family or their related trusts, his or her nominating Shareholder, any Affiliate of that Shareholder or any director or officer of any of them. Such Director shall be obliged to disclose any such interest in the Related Party Transaction to the Board, before the vote is taken on such Related Party Transaction.

(x) A Director who has a personal interest that does or is likely to conflict with the interests of any Group Company in relation to any matter or transaction to be voted on by the Board, or who owes legal or fiduciary duties to a third party which do or are likely to conflict with those owed to any Group Company, shall not be entitled to vote on any decision of the Board of the Company, relating to that matter or transaction. Each Director shall be obliged to disclose any direct or indirect interest he has in relation to any matter or transaction to be voted on by the Board (whether or not such interest does or may conflict with the interests of the Company) before the vote is taken on such matter or transaction.

7.5. Quorum

(i) No business shall be transacted at any Board Meeting unless a quorum is present at the time when the meeting proceeds to business and remains present during the transaction of such business.

Each of the Directors shall be entitled to appoint another Director by a written notice to the Company to vote on his behalf and in accordance with his instructions on a specified resolution. Any such represented Director shall count

towards the quorum in terms of representation of such Directors' nominating Shareholder for the purposes of this clause 7.5.

(ii)

(a) Subject to clauses 7.5(ii)(b), 7.5(ii)(c) and 7.5(iii), the quorum for the transaction of business at a Board Meeting shall be at least one Director nominated by each Shareholder (who is entitled to and has made such an nomination) holding 15% or more of the Securities, and each participating Director shall be physically present at the meeting unless otherwise agreed by all of the Shareholders. If a quorum is not present at a duly convened Board Meeting, the meeting shall be called again by notice in writing to the Directors to a date not less than five Business Days later and at such new meeting the quorum for the transaction of business shall be such number of Directors as is present at such reconvened meeting.

(b) Without prejudice to clause 7.6, no Super Majority Matter (as defined in clause 9.4(ii) below) or Fundamental Matter (as defined in clause 9.4(iii) below) may be approved at a Board Meeting, including a reconvened Board Meeting, unless a Director nominated by each Original Shareholder that is entitled to and has nominated a Director is present, or unless such matter has been referred to the Shareholders in accordance with clause 7.6(iii) and has first obtained the Shareholders' consent as a Super Majority Matter.

(c) The quorum for the transaction of business at a Board Meeting consisting of any rescue issue as set forth in any Shareholders' Agreement shall be any two Directors.

(iii) For the purpose of clause 7.5(ii) (a), if any two or more Shareholders are Affiliates of each other, the holdings of Securities of such Shareholders shall be aggregated and they shall be entitled to exercise respectively any right which an individual Shareholder of such aggregated holding would be entitled to exercise under or pursuant to this clause 7 but together only to the extent of such aggregated holding.

(iv) Subject to complying with the quorum requirements in clause 7.5(ii), any Director may validly participate in a Board Meeting through conference telephone, video conference facility or a similar form of communications equipment provided that all persons participating in the Board Meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting.

7.6 Majority

(i) Subject to the remainder of this clause 7.6, any decision of the Board other than on a Super Majority Matter or a Fundamental Matter requires the approval (at any Board Meeting or by written resolution) of Directors nominated by Shareholders holding a simple majority of the Securities; and

(a) for so long as the Brookfield Shareholders hold at least 45% of the Securities, the Directors nominated by the Brookfield Shareholders; and

(b) for so long as APG and PSP together hold at least 45% of the Securities, but neither of them holds 40% or more of the Securities, the Directors nominated by either APG or PSP; or

(c) if and for so long as APG and PSP together hold at least 45% of the Securities, and APG holds 40% or more of the Securities, the Directors nominated by APG; or

(d) if and for so long as APG and PSP together hold at least 45% of the Securities, and PSP holds 40% or more of the Securities, the Directors nominated by PSP,

it being understood that each Director shall have one vote on any resolution proposed at a Board Meeting or on any written resolution.

(ii) For the purposes of determining the approval requirements for decisions of the Board in accordance with clause 7.6(i), if any third party (the Acquiring Party) acquires, subject to the restrictions on Transfer set out herein or in any Shareholders' Agreement, the entire holding of Securities of any Original Shareholder provided that such Original Shareholder has maintained or increased its Initial Holding, or any successor of the Acquiring Party has acquired the entire holding of Securities of the Acquiring Party, provided that such holding has comprised at all times the Initial Holding of the Original Shareholder, references to such Original Shareholder in this clause 7.6 shall be read as references to the Acquiring Party or such successor (as the case may be). The fact that an Original Shareholder has transferred part of its Initial Holding to a Permitted Transferee shall not prevent an Acquiring Party or successor from benefiting from this clause 7.6(ii), provided that the Acquiring Party or successor (as the case may be) acquires the relevant Initial Holding in its entirety.

(iii) If a resolution proposed to the Board constitutes a Super Majority Matter or a Fundamental Matter, any Director may require that such matter be referred to the Shareholders for Super Majority Shareholder Consent in accordance with clauses 9.4(ii) and (iii) prior to the matter being voted on by the Board, and, if Super Majority Shareholder Consent is granted, the Board may approve the matter by simple majority of those present and entitled to vote in a Board Meeting or voting on a written resolution;

(iv) If a resolution proposed to the Board constitutes a Super Majority Matter (as defined in clause 9.4(ii)) or a Fundamental Matter (as defined in clause 9.4(iii)), and no Director requires that such matter be referred to the Shareholders for Super Majority Shareholder Consent in accordance with clauses 9.4(ii) and (iii) prior to the matter being voted on by the Board, the Board may approve the matter with Super Majority Board Consent, provided such matter comes within the competence of the Board.

7.7. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two Directors.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom special signatory powers have been delegated by the Board.

(iii) Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated acting alone or jointly in accordance with the rules of such delegation.

Art. 8. Liability of the Directors. The Directors may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 9. General meetings of shareholders.

9.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a General Meeting. The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

(ii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

9.2. Notices and voting proceedings

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board or the statutory auditor(s). The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from shareholders representing at least one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A Shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Any Shareholder or its representative(s) or proxy(ies) may validly participate in a general meeting of the Company through the medium of conference telephone, video conference facility or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting.

(vii) Any Shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention.

Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

9.3 Quorum

(i) The quorum necessary for the transaction of business at a General Meeting shall be the Shareholders present or represented and entitled to vote holding at least 50% of the Shares plus one Share whether present by their respective corporate representatives, or by proxy.

(ii) If such a quorum is not met within half an hour from the time appointed for the meeting, or if during a meeting such a quorum ceases to be met, the meeting shall be called again in accordance with Luxembourg law on not less than twenty-four (24) hours' notice or such lesser period as all Shareholders may agree and at such reconvened meeting no quorum shall apply (without prejudice to clause 9.4).

9.4 Majority and Super Majority Matters, Fundamental Matters

(i) Subject to this clause 9.4, any decision of the Shareholders requires the approval of a simple majority of those present at a meeting, or the requisite majority provided by law or voting on a written resolution with the requisite majority provided by law and the Company's constitution and provided that at any Shareholder meeting any Shareholder may require a vote to be taken by poll for which each Share shall carry one vote.

(ii) No action or decision relating to any of the Super Majority Matters is taken or carried out without either Super Majority Shareholder Consent or Super Majority Board Consent as applicable in accordance with applicable laws:

1. Share and loan capital.

1.1 The reduction, capitalisation, cancellation, repayment, distribution, repurchase or redemption of (or any similar capital reduction of) shares or any other securities (including securities convertible into shares) in the capital of the Company or any amount standing to the credit of the share capital, share premium account, capital redemption reserve or any other reserve of the Company on a non pro rata basis.

1.2 The issue or allotment, reduction, capitalisation, repayment, distribution, repurchase or redemption of (or any similar capital reduction of) shares or any other securities in the capital of the Company or any subsidiary of the Company including the granting of any option rights, warrants, or similar rights in respect of such shares or securities, or any amount standing to the credit of the share capital, share premium account, capital redemption reserve or any other reserve of the Company or any subsidiary of the Company and other than made to or with respect to a wholly-owned subsidiary of the Company or pursuant to any current employee incentive plan.

1.3 The issue or allotment of any shares or any other securities (including securities convertible into shares) in the capital of any Group Company to any directors, officers, employees, agents or consultants, including the granting of any option rights, warrants or other rights to require the allotment or issue of any shares or other securities in any Group Company, other than pursuant to any current employee incentive plan.

2. Accounts.

2.1 Any change in the Group's distribution policy.

2.2 The alteration of the accounting reference date or Financial Year end date of any Group Company.

3. Indebtedness.

3.1 The incurring, including any material waiver or amendment and/or any repayment or prepayment, of any borrowing, advance, credit, finance or other indebtedness or liability in the nature of borrowing (including the giving of any guarantee or indemnity or the grant of any security over the assets and undertaking of the Group), if, after giving effect to such incurrence, the aggregate outstanding principal balance for indebtedness of the Group would be in excess of two billion Euro (€2,000,000,000) provided that no consent under this provision will be required in respect of any of the following:

(a) the refinancing of the acquisition facility granted under the Finance Documents to the extent that such refinancing assumes a borrower investment grade rating;

(b) the incurrence of any indebtedness where a rating agency (being Standard and Poor's, Fitch or Moody's) has provided a preliminary indication in advance to the Company, that after incurrence of such indebtedness, all bonds issued by the Group would maintain an investment grade rating; or

(c) the incurrence of any indebtedness where immediately thereafter the ratio of net debt to EBITDA (as defined under article 16 below) is less than five times.

For the avoidance of doubt, the incurrence of debt will not include any mark to market accounting on derivative or similar contracts (including without limitation any accretion on any swap) or any debt provided to the Group by any Shareholder (or its Affiliates) in the form of shareholder loans issued in accordance with any right of pre-emption in favour of such interest holder.

3.2 The making of any loans, advances or other debt instruments to persons outside the Group exceeding five hundred thousand Euro (€500,000) in aggregate.

4. Acquisitions and investments.

4.1 The commencement of any business or operation or the making of any acquisition, other than any business that:

(a) is complementary or ancillary to the business of the Group at the date of this agreement; or

(b) does not result in a fundamental change in the nature of the business of the Group taken as a whole.

4.2 The investment or divestment by a Group Company in/of any business or the acquisition or disposal of any assets (including shares) of any Group Company, in each case with a value in excess of two hundred million Euro (€200,000,000) (enterprise value) whether by a single transaction or series of related transactions.

4.3 Any merger, demerger, amalgamation, sale, transfer or other disposal of all or substantially all of the assets of a Group Company or other similar operation whether by a single transaction or series of related transactions and which has a value in excess of two hundred million Euro (€200,000,000) (enterprise value).

5. Independent chairman. The identity of any Independent Chairman as may be appointed in accordance with any Shareholders' Agreement.

6. Other.

6.1 The initiation or settlement by any Group Company (as defined under article 16 below) of any litigation in respect of an indictable criminal offence or the amount claimed exceeds one hundred million Euro (€100,000,000).

6.2 The settlement, compromise, or taking of other steps to terminate any proceedings of alleged abuse of dominant position, damages actions or other proceedings as may be set forth in any Shareholders' Agreement.

6.3 The entering into of any agreement, arrangement or commitment to do or to engage in any of the foregoing.

6.4 Other than any chief executive officer and chief finance officer of the Company, respectively the remuneration and dismissal of the executive management team.

(iii) No action or decision relating to any of the Fundamental Matters shall be taken (i) for so long as the Original Shareholders and their Affiliates collectively hold at least 20% of the Securities, without the consent of each Original Shareholder holding at least 5% of the Securities; or (ii) if the Original Shareholders and their Affiliates do not collectively hold at least 20% of the Securities, without Super Majority Board Consent or Supermajority Shareholder Consent (as

appropriate), and in any event in accordance with applicable laws, it being understood that a Fundamental Matter comprising an amendment of the Articles shall in addition require a majority of at least two thirds of the Shareholders present or represented at the relevant meeting.

The Fundamental Matters are:

1. Articles.

1.1 Any material amendment to the constitutional documents of any Group Company other than as required by law or regulation.

2. Business.

2.1 Any fundamental change in the nature of the business of the Group taken as a whole.

2.2 The expansion of the business of the Group into new countries.

3. Winding up.

3.1 The taking of any steps or the giving of any consent to or the approval of:

(a) any composition, compromise, assignment or other arrangement with any creditor;

(b) any liquidation, administration or receivership in respect of any material Group Company;

(c) the appointment of a liquidator, receiver, administrative receiver, administrator, compulsory manager or other similar officer in respect of any material Group Company or of any assets or any part of the business or undertaking of any material Group Company;

(d) any suspension of payments, moratorium of any indebtedness, winding up or dissolution of any material Group Company; or

(e) any similar or analogous step in any jurisdiction.

4. Related party transactions.

4.1 The entering into of any non-arm's length or related party transaction, including but not limited to charitable donations other than charitable donations in aggregate of less than ten thousand Euro (€10,000) per annum. For the avoidance of doubt, no Group Company may make any political contribution.

5. Changes adversely impacting tax position.

5.1 Any matter, including any change in the business of or the structure of the Group which materially adversely affects the tax position of the Group.

6. Appointment of auditors outside the "big four".

6.1 The appointment or removal of any Group Company's auditors, except the appointment of any of the following (or any of their Affiliates) as auditors to a Group Company

a. PwC International Limited;

b. Ernst & Young Global Limited;

c. KPMG International Cooperative; or

d. Deloitte Touche Tohmatsu Limited.

(x) Any change in the nationality of the Company and any increase in a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders and bondholders (if any).

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 10. Financial year and approval of annual accounts.

10.1. The financial year starting on 21 October 2014 shall end on 31 December 2015 and all subsequent financial years of the Company shall begin on 1 January and end of 31 December of each year.

10.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officers, director and statutory auditor to the Company.

10.3. One month before the annual General Meeting, the Board shall provide the statutory auditors with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The statutory auditor shall then prepare a report setting out their proposals.

10.4. The annual General Meeting shall be held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of June of each year at 10.00 a.m.. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 11. Auditors.

11.1. The Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

11.2. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

11.3. The General Meeting shall appoint the statutory auditors (commissaires)/external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office in accordance with these Articles and any Shareholders' Agreement. The term of office of the statutory auditors may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 12. Allocation of profits.

12.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

12.2. The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits subject to complying with the provisions of any Shareholders' Agreement if applicable. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

12.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions and subject to complying with the provisions of any Shareholders' Agreement if applicable:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) the statutory auditors (commissaires) or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Board which must verify whether the above conditions have been met.

VI. Dissolution - Liquidation

13.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for in these Articles and subject to complying with the provisions of any Shareholders' Agreement if applicable. The General Meeting shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration in accordance with these Articles and subject to complying with the provisions of any Shareholders' Agreement if applicable. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

13.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them subject to complying with the provisions of any Shareholders' Agreement if applicable.

VII. General provision

14.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

14.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

14.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

14.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any applicable Shareholders' Agreement..

VIII. Definitions

15. For the purposes of these Articles, the following capitalized terms shall have the meaning ascribed to them in this article 15:

Acquiring Party has the meaning ascribed thereto in clause 7.6(ii);

Affiliate means:

(a) in relation to a person other than a Qualifying Entity, any person that directly or indirectly Controls, is Controlled by or is under common Control with the first person;

(b) in relation to a person other than a Qualifying Entity that is

(i) a Fund, the general partner or manager (the Fund Manager) of the Fund, or any person, entity or unincorporated person (including a fund, partnership or trust) directly or indirectly Controlled by or under common Control with the Fund Manager or any Affiliate (within the meaning of subparagraph (a)) of the Fund Manager; or

(ii) a person, entity or unincorporated person (including a fund, partnership or trust) directly or indirectly Controlled by a Fund Manager, the Fund Manager, or any other person, entity or unincorporated person (including a fund, partnership or trust) directly or indirectly Controlled by or under common Control with the Fund Manager or any Affiliate (within the meaning of paragraph (a)) of the Fund Manager,

provided that (aa) the Fund Manager exercises sole control over the investment decisions made by the relevant Fund (subject to customary limitations in the governance documents relating to the Fund including any concentration limits, geographic limits, limits on investment types and restrictions on related party transactions) and (bb) the relationship between the Fund and the Fund Manager has not been entered into for the purpose of avoiding the restrictions on Transfer contained in this agreement;

(c) in relation to the PSP Qualifying Entity, PSP or any person that is an Affiliate of PSP under paragraph (a) or (b) above; and

(d) in relation to the APG Qualifying Entity, APG or any person that is an Affiliate of APG under paragraph (a) or (b) above;

APG means Stichting Depositary APG Infrastructure Pool 2014, a foundation (stichting) established in The Netherlands with registered Dutch Chamber of Commerce number 6.111.82.06 and having its registered office at Oude Lindestraat 70, 6411 EJ, Heerlen, The Netherlands acting in its capacity of depositary of APG Infrastructure Pool 2014;

APG Qualifying Entity means an entity managed or advised by Arcus or any entity in which Arcus owns (directly or indirectly) at least 90% of the issued share capital (in the case of a company) or partnership property (in the case of a limited liability partnership), which is established for the benefit of APG, provided always that at least 90% of the beneficial interest in the capital and income derived from such entity shall accrue to APG and that control over material investment decisions, the exercise of any material governance rights exercisable by that entity including rights to nominate or appoint directors or observers and material decisions regarding voting on securities held by such entity shall be subject to the sole control of APG;

Arcus means Arcus Infrastructure Partners LLP with business address at St. Andrew Street, London EC4A 3AE, United Kingdom;

Articles means the articles of association of the Company;

Board means the Company's board of directors;

Board Meetings means meetings of the Board;

Brookfield Shareholders means BIF II Tivana (Luxembourg) S.à r.l. with business address at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Brookfield) and BIF II Tivana-A (Luxembourg) S.à r.l. with business address at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Brookfield-A);

Business Day means a day other than a Saturday or a Sunday on which banks in Paris, France and Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg are open for general business;

Chairman means the chairman of the Board;

Company means Tivana Topco S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 191489;

Control of a person or entity means the power (whether through ownership of voting shares, partnership interests, by proxy, contract, agency or otherwise), directly or indirectly, to:

(a) cast more than 50% of the maximum number of votes that might be cast at a general meeting of shareholders or meeting of partners or unit holders of that person or entity (or to control how such votes are cast); or

(b) appoint or remove all or the majority of the board of directors or equivalent governing body of that person or entity, or in relation to a person that is a Fund, to appoint or remove the general partner or manager of that person or entity; or

(c) give direction with respect to the operating and financial policies and investment decisions of that person or entity with which the board of directors or equivalent governing body of that person or entity is obliged to comply, or in the case of a person or entity that is a Fund with which the general partner of that person or entity is obliged to comply,

and Controls and Controlled shall be construed accordingly;

Directors means the members of the Board, each being a Director;

EBITDA means the earnings before interest, tax, depreciation and amortisation, of the Group as determined by reference to the last available audited or management accounts of the Group, as the case may be;

Encumbrance means any mortgage, charge (fixed or floating), pledge, lien, hypothecation, guarantee, trust, right of set-off or other third-party right or interest (legal or equitable) including any assignment by way of security, reservation of title or other security interest of any kind, howsoever created or arising, or any other agreement or arrangement (including a sale and repurchase agreement) having similar effect;

Enforcement Shareholder means any person acquiring Securities pursuant to the proper enforcement of the security granted under any Encumbrance permitted under any Shareholders' Agreement;

FSMA means the Financial Services and Markets Act 2000;

Fund means any unit trust, investment trust, investment company, limited partnership, general partnership, collective investment scheme (as defined in section 235 of FSMA), pension fund, insurance company, authorised person under FSMA or any body corporate or other entity, in each case the assets of which are advised or managed professionally on a discretionary basis for investment purposes;

Fundamental Matters means any and all of the matters set out in clause 9.4(iii) of the Articles;

General Meeting means the Company's general meeting of shareholders;

Group means the Company and each of its subsidiaries from time to time and Group Company and member of the Group shall be construed accordingly;

Independent Chairman means a chairman (if any) appointed in accordance with any Shareholders' Agreement who is (a) resident in Luxembourg and (b) independent of the Company and each Group Company and each Shareholder and its Affiliates (such independence to be determined with reference to section B.1.1 of the UK Corporate Governance Code and as if references to the Company included each Group Company and each Shareholder and any Affiliate of any Shareholder);

Initial Holding means, in relation to an Original Shareholder, the percentage of the Securities which it held as at 10 March 2015.;

Law means the Luxembourg law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended;

Loan Notes means the 1,941,050,000 (or such other number as may be determined by the Original Shareholders) unsecured interest bearing loan notes 2025 of €1 each to be issued by the Company pursuant to an instrument dated on or around 18 March 2015;

Original Shareholder means any of (i) APG, (ii) the Brookfield Shareholders together (and for the purposes of calculating the holding of Securities of an Original Shareholder in any applicable clause all of the Shares held by Brookfield and Brookfield-A shall be aggregated) or (iii) PSP,

in each case for so long as any such party remains a Shareholder and, if any of (i) APG, (ii) Brookfield, (iii) Brookfield-A or (iv) PSP transfers Securities to any Affiliate or a Qualifying Entity, shall include (where the context permits) such Transferee for so long as such Transferee (x) holds Securities and (y) remains an Affiliate of the Transferor or a Qualifying Entity as the case may be, and Original Shareholders shall mean collectively every person that is an Original Shareholder at the relevant time;

Permitted Transferee means:

(a) in relation to any Shareholder, an Affiliate of that Shareholder;

(b) in relation to any Shareholder, the beneficiary of an Encumbrance permitted under any Shareholders' Agreement granted by that Shareholder over its Securities or an Enforcement Shareholder;

(c) in relation to PSP, the PSP Qualifying Entity and, for so long as PSP holds at least 10% of the Securities, APG; and

(d) in relation to APG, the APG Qualifying Entity and, for so long as APG holds at least 10% of the Securities, PSP;

PSP means PSPFINLUX s.à r.l. with business address at 124 Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

PSP Qualifying Entity means an entity managed or advised by Arcus or any entity in which Arcus owns (directly or indirectly) at least 90% of the issued share capital (in the case of a company) or partnership property (in the case of a limited liability partnership), which is established for the benefit of PSP, provided always that at least 90% of the beneficial interest in the capital and income derived from such entity shall accrue to PSP and that control over material investment decisions, the exercise of any material governance rights exercisable by that entity including rights to nominate or appoint directors or observers and material decisions regarding voting on securities held by such entity shall be subject to the sole control of PSP;

Qualifying Entity means the APG Qualifying Entity or the PSP Qualifying Entity;

Related Party Transaction means a transaction between a Group Company on the one hand and a Shareholder or any Affiliate of a Shareholder (other than any other Group Company), or their respective officers and directors, or a member of any such Shareholder's, Affiliate's, officer's or director's family or their related trusts, on the other hand, or any transaction to which a Group Company is a party in which a Shareholder or any Affiliate of a Shareholder (other than any other Group Company), or their respective officers or directors, or a member of any such Shareholder's, Affiliate's, officer's or director's family or their related trusts, has a material commercial interest;

Securities means shares or equity of any class that carry the right to vote at a general meeting of the Company, whether in treasury or issued, any loan capital and any option, warrant or other instrument comparable or exchangeable into such shares or other securities including convertible loan notes and including Shares, the Loan Notes, and Security is construed accordingly;

Shareholder(s) means the shareholder(s) of the Company;

Shareholders' Agreement means any Shareholders' agreement relating to the Company which may exist at any given time;

Shares means all of the shares of one Euro (€1) each in the capital of the Company in issue from time to time;

Super Majority Board Consent means the written approval of Directors entitled to exercise not less than 75% of the total votes exercisable by the Board;

Super Majority Matters means any and all of the matters set out in clause 9.4(ii) of the Articles;

Super Majority Shareholder Consent means the written approval of Shareholders holding not less than 75% of the Shares;

Transfer means, in relation to any Share, or Security or any legal or beneficial interest in any asset, to sell, assign, transfer, grant any Encumbrance over, or otherwise dispose of any legal or beneficial interest in it, and Transferred, Transferring, Transferee and Transferor shall be construed accordingly.”

Third resolution

In the light of the amendment referred to under the foregoing second resolution, the Meeting resolved that the Company's financial year starting on 21 October 2014 shall end on 31 December 2015 and all subsequent financial years shall begin on 1 January and end on 31 December of each year.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately seven thousand five hundred Euro (EUR 7,500.-).

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing parties' proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-trois mars.

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires (les «Actionnaires») de Tivana Topco S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée selon un acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) le 21 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3613 en date du 28 novembre 2014,

immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.489 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Assemblée s'est ouverte par Mme Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, agissant en tant que président de l'Assemblée.

La présidente a désigné comme secrétaire de l'Assemblée Mme Barbara SCHMITT, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert.

L'Assemblée a élu comme scrutateur de l'Assemblée, Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert.

Le bureau de l'Assemblée ayant été ainsi constitué, le Président a déclaré ce qui suit:

I. Les noms des Actionnaires, présents ou représentés, et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par les Actionnaires présents ou les mandataires des Actionnaires représentés et par les membres du bureau de l'Assemblée; cette liste de présence restera annexée à l'original des présentes résolutions.

II. Il résulte de cette liste de présence que tous les Actionnaires, représentant la totalité du capital social de la Société, sont présents ou représentés à l'Assemblée. Les Actionnaires renoncent unanimement à toutes les formalités de convocations et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour avant cette Assemblée. L'Assemblée a été régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

III. La présente assemblée est ainsi dûment constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant de deux millions trente-et-un mille euros (EUR 2,031,000.-), par l'émission de deux millions (2.000.000,-) d'actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges tels qu'indiqués dans les statuts de la Société et à libérer intégralement;

(i) Accepter la souscription par BIF II Tivana (Luxembourg) S.à r.l. de huit cent cinq mille quatre cent cinquante-et-une (805.451) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement ces nouvelles actions ainsi qu'une prime d'émission de huit millions trois cent trente-six mille quatre cent dix-neuf euros et soixante-quatre centimes (EUR 8.336.419,64) par un apport en numéraire d'un montant total de neuf millions cent quarante-et-un mille huit cent soixante-dix euros et soixante-quatre centimes (EUR 9.141.870,64).

(ii) Accepter la souscription par BIF II Tivana-A (Luxembourg) S.à r.l. de cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quarante-neuf (194.549) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement ces nouvelles actions ainsi qu'une prime d'émission de deux millions treize mille cinq cent quatre-vingt euros et trente-six centimes (EUR 2.013.580,36) par un apport en numéraire d'un montant total de deux millions deux cent huit mille cent vingt-neuf euros et trente-six centimes (EUR 2.208.129,36).

(iii) Accepter la souscription par PSP FINLUX S.à r.l. de cinq cent mille (500.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement ces nouvelles actions ainsi qu'une prime d'émission de cinq millions cent soixante-quinze mille euros (EUR 5.175.000,-) par un apport en numéraire d'un montant total de cinq millions six cent soixante-quinze mille euros (5.675.000,-).

(iv) Accepter la souscription par Stichting Depositary APG infrastructure Pool 2014 de cinq cent mille (500.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement ces nouvelles actions ainsi qu'une prime d'émission de cinq millions cent soixante-quinze mille euros (EUR 5.175.000,-) par un apport en numéraire d'un montant total de cinq millions six cent soixante-quinze mille euros (5.675.000,-).

2. Reformuler les statuts de la Société dans leur intégralité, sans en changer l'objet social.

3. Décider que l'exercice social de la Société qui a débuté le 21 octobre 2014 se termine le 31 décembre 2015 et que tous les exercices sociaux suivants commenceront le 1^{er} janvier et se termineront le 31 décembre de chaque année.

4. Divers

IV. Après délibération, l'Assemblée a ensuite adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décida d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant de deux millions trente-et-un mille euros (EUR 2.031.000,-), par l'émission de deux millions (2.000.000,-) d'actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges tels qu'indiqués dans les statuts de la Société (les «Nouvelles Actions»).

Souscription et libération

Par conséquent, comparait désormais Mme Virginie PIERRU, susmentionné, agissant en sa capacité d'agent et mandataire dûment autorisé des actionnaires de la Sociétés en vertu des procurations mentionnée ci-dessus:

1. La comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de BIF II Tivana (Luxembourg) S.à r.l. à huit cent cinq mille quatre cent cinquante-et-une (805.451) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement ces nouvelles actions ainsi qu'une prime d'émission de huit millions trois cent trente-six mille quatre cent dix-neuf euros et soixante-quatre centimes (EUR 8.336.419,64) par un apport en numéraire d'un montant total de neuf millions cent quarante-et-un mille huit cent soixante-dix euros et soixante-quatre centimes (EUR 9.141.870,64);

2. La comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de BIF II Tivana-A (Luxembourg) S.à r.l. à cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quarante-neuf (194.549) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement ces nouvelles actions ainsi qu'une prime d'émission de deux millions treize mille cinq cent quatre-vingt euros et trente-six centimes (EUR 2.013.580,36) par un apport en numéraire d'un montant total de deux millions deux cent huit mille cent vingt-neuf euros et trente-six centimes (EUR 2.208.129,36);

3. La comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de PSPFINLUX S.à r.l. à cinq cent mille (500.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement ces nouvelles actions ainsi qu'une prime d'émission de cinq millions cent soixante-quinze mille euros (EUR 5.175.000,-) par un apport en numéraire d'un montant total de cinq millions six cent soixante-quinze mille euros (5.675.000,-);

4. La comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Stichting Depositary APG infrastructure Pool 2014 à cinq cent mille (500.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement ces nouvelles actions ainsi qu'une prime d'émission de cinq millions cent soixante-quinze mille euros (EUR 5.175.000,-) par un apport en numéraire d'un montant total de cinq millions six cent soixante-quinze mille euros (5.675.000,-).

Toutes les Nouvelles Actions ont été souscrites et entièrement libérées par les souscripteurs susmentionnés et le montant total de vingt-deux millions sept cent mille euros (EUR 22.700.000,-) dont deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) sont alloués au capital social de la Société et vingt millions sept cent mille euros (EUR 20.700.000,-) sont alloués à la prime d'émission est désormais à la disposition de la Société et la preuve en a été fournie au notaire afin déclarer ceci.

Par conséquent, l'Assemblée décida d'accepter les souscriptions et paiements des Nouvelles Actions ainsi que leur allocation à chacun des actionnaires actuels.

Deuxième résolution

L'Assemblée décida de reformuler les statuts de la Société dans leur intégralité, sans en changer l'objet social mais en modifiant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires ainsi que les règles de représentation de la Société, de la manière suivante:

«I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la Société est "Tivana Topco S.A.". La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la Loi ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du Conseil. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5 Capital.

5.1 Le capital social est fixé à deux millions trente et un mille euros (EUR 2.031.000,-), représenté par deux millions trente et un mille (2.031.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. En plus du capital social, l/les Actionnaire(s) peuvent décider d'établir un compte de prime d'émission. Toute prime payée sur des Actions en plus de la valeur nominale sera réservée et attachée aux Actions en rapport avec lesquelles elle a été payée et sera réservée aux Actionnaires concernés en cas de distribution, re-paiement ou autre. Les fonds de ce compte de primes peuvent être utilisés par la Société pour racheter les propres Actions de la Société aux Actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires ou pour être affectés à la réserve légale.

5.3. En plus du capital social et des comptes de prime d'émission, la Société peut créer un compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres», sur lequel la Société place tout capital ayant été apporté à la Société sans émission par la Société de nouvelles actions en contrepartie de l'apport pertinent, étant entendu que ces contributions de capital seront allouées aux Actions en rapport avec lesquelles elles ont été payées et réservées aux Actionnaires concernés en cas de distributions, re-paiement ou autre.

5.4 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions et transferts d'actions.

- 6.1. Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action.
- 6.2. Les Actions sont et resteront sous forme nominative.
- 6.3. Un registre des Actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.
- 6.4. Une cession d'Action(s) s'opère par la mention dans le registre des Actions d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:
- (i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou
 - (ii) par un quelconque mandataire de la Société, suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
- 6.5. Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'Actions.
- 6.6. Tout transfert d'Actions doit être effectué conformément aux dispositions de tout Pacte d'Actionnaires, lesquels peuvent prévoir notamment des restrictions et de droits de préemption en matière de transfert.
- 6.7. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par et conformément à la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

- 7.1. Composition du conseil d'administration et du président
- (i) La Société est gérée par le Conseil composé d'au moins quatre (4) et de maximum huit (8) Administrateurs. Les Administrateurs ne sont pas nécessairement Actionnaires.
 - (ii) Conformément aux dispositions de l'alinéa 7.1(iii), chaque Actionnaire a le droit de proposer une nomination à l'occasion de l'Assemblée Générale, et de demander au Conseil la révocation d'un nombre spécifique d'Administrateurs, en fonction de son pourcentage de détention de titres, comme indiqué dans le tableau ci-dessous:

Détention de titres N° d'Administrateurs	N° d'Administrateurs
12,5%	1
25%	2
37,5%	3
50%	4
62,5%	5
75%	6
87,5%	7

(iii) Si deux ou plusieurs Actionnaires sont Affiliés les uns aux autres, leurs Titres doivent être cumulés de manière à déterminer le nombre d'Administrateurs qu'ils peuvent conjointement désigner, conformément au tableau figurant à l'alinéa 7.1 (ii).

- (iv) Le Président est nommé par le Conseil conformément à tout Pacte d'Actionnaires.
- (v) Le Président ne dispose pas d'une voix prépondérante, et ne bénéficie d'aucun vote supplémentaire au sien, mais sera responsable de la bonne conduite des Réunions du Conseil.

7.2. Nomination et révocation des Administrateurs

(i) L'Assemblée Générale nomme les Administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent pas être nommés pour plus de six (6) ans, mais sont rééligibles à la fin de leur mandat.

(ii) Toute nomination d'Administrateurs par un Actionnaire doit être effectuée par un avis écrit transmis à la Société et aux Actionnaires conformément à l'alinéa 7.2.

(iii) Chaque Actionnaire qualifié a le droit de présenter des Administrateurs à tout moment, en vue d'une nomination au Conseil conformément à l'alinéa 7.1 (ii). Il peut également demander la révocation du Conseil d'un tel Administrateur et, dans le cadre de la mise en application de celle-ci, nommer une autre personne à sa place.

(iv) Les Administrateurs sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision de l'Assemblée Générale.

(v) Si un Actionnaire est à l'origine de la révocation d'un Administrateur désigné par lui, conformément au présent alinéa 7.2, cet Actionnaire est tenu d'indemniser la Société au titre de toute demande d'indemnisation émanant de l'Administrateur ou de toute réclamation résultant de la révocation par les Actionnaires de cet Administrateur. Tout Actionnaire qui est déchu de son droit de nomination d'un Administrateur doit immédiatement ordonner la révocation de cet Administrateur et devra indemniser la Société au titre de toute demande d'indemnisation émanant de l'Administrateur ou de toute réclamation résultant de la révocation de cet Administrateur.

(vi) Chaque Actionnaire et la Société doivent prendre toutes les mesures nécessaires en vertu des lois applicables, des Statuts et de tout Pacte d'Actionnaires pour appliquer l'alinéa 7.1 et procéder à la nomination, la révocation ou le remplacement de tout Administrateur, conformément aux instructions reçues par un Actionnaire qualifié en vertu de cet alinéa 7.2, dès que cela sera raisonnablement possible.

7.3 Pouvoirs du Conseil

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux Actionnaires et, dans la mesure du possible, en vertu de tout Pacte d'Actionnaire, sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

(ii) Le Conseil pourra également nommer un ou plusieurs comités consultatifs, définir leur composition et leur objet, y compris et sans s'y limiter, un comité des opérations, sous réserve de se conformer à tout Pacte d'actionnaires, le cas échéant.

(iii) Sous réserve de tout Pacte d'Actionnaires, le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, Actionnaires ou non, agissant soit seul ou conjointement, pour des tâches spécifiques, à condition de se conformer à tout Pacte d'Actionnaires, le cas échéant.

(iv) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, Actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement, à condition de se conformer à tout Pacte d'Actionnaires, le cas échéant. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs Administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) Administrateur(s) pendant l'exercice social en question.

7.4 Procédure

(i) Le Conseil peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et des Assemblées Générales.

(ii) Les Réunions du Conseil d'administration doivent se tenir au moins quatre fois par an pendant un Jour ouvrable et plus si nécessaire. Elles seront convoquées à la demande de deux Administrateurs, quels qu'ils soient et elles se tiendront au siège social de la Société.

(iii) Au plus tard dix (10) Jours ouvrables avant la tenue d'une Réunion du Conseil (autre qu'une Réunion du Conseil ajournée), un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de la réunion devra être transmis à tous les Administrateurs, accompagné de:

- (a) un calendrier suffisamment détaillé concernant les points à évoquer lors de la réunion; et
- (b) des copies des documents qui devront être étudiés lors de la réunion.

(iv) Au plus tard cinq (5) Jours ouvrables avant la tenue de la Réunion du Conseil, tout Administrateur est en droit d'informer la Société, qui en avisera elle-même les autres Administrateurs, de toutes les questions supplémentaires qui devront être discutées à cette occasion et, le cas échéant, fournir des copies de tous les documents qui devront être étudiés lors de cette même réunion.

(v) Un délai de convocation plus court dans le cadre d'une Réunion du Conseil peut être convenu par accord unanime de tous les Administrateurs alors en fonction.

(vi) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un Administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion.

(vii) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion du Conseil, par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire de la réunion du Conseil (s'il en existe un).

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les Administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Un Administrateur nommé par un Actionnaire n'est pas autorisé à voter sur toute décision du Conseil concernant une Transaction entre Parties Liées dans laquelle une des personnes suivantes possède un intérêt commercial important: cet Administrateur, tout membre de sa famille ou leurs fiducies apparentées, l'Actionnaire l'ayant nommé, toute Filiale de cet Actionnaire ou tout administrateur ou dirigeant de ceux-ci.

(x) Un Administrateur ayant un intérêt personnel qui entre ou peut entrer en conflit avec les intérêts de toute Société du Groupe concernant tout sujet ou transaction devant être approuvé par le Conseil ou détenant des droits légaux ou fiduciaires envers un tiers qui entrent ou peuvent entrer en conflit avec ceux dus à toute Société du Groupe ne sont pas autorisés à voter sur toute décision du Conseil qui concerne ce sujet ou cette transaction. Chaque Administrateur est obligé de révéler tout intérêt direct ou indirect qu'il détient concernant tout sujet ou transaction devant être approuvé par le Conseil (que cet intérêt entre ou puisse entrer ou non en conflit avec les intérêts de la Société) avant que le vote sur ce sujet ou transaction n'ait lieu.

7.5 Quorum

(i) Aucun point ne sera traité en Réunion du Conseil à moins qu'un quorum ne soit atteint au moment où les décisions doivent être prises et que celui-ci soit maintenu lors de la prise de ces mêmes décisions.

Chacun des Administrateurs est en droit de désigner un autre Administrateur, par notification écrite à la Société, afin que celui-ci vote en son nom et conformément à ses instructions lors d'une résolution spécifique. Tout Administrateur

ainsi représenté comptera pour le quorum en termes de représentation d'un Actionnaire à l'origine de la nomination d'un Administrateur aux fins du présent alinéa 7.5.

(ii)

(a) Conformément aux alinéas 7.5 (ii) (b), 7.5 (ii) (c) et 7.5 (iii), le quorum pour les délibérations lors d'une Réunion du Conseil doit être d'au moins un Administrateur désigné par chaque Actionnaire (qui est habilité à et a procédé à une telle nomination) détenant 15% ou plus des Titres. De plus, chaque Administrateur doit être physiquement présent à la réunion, sauf accord contraire conclu par l'ensemble des Actionnaires. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une Réunion du Conseil dûment convoquée, celle-ci devra être ajournée par le biais d'un avis écrit aux Administrateurs et reportée à une date fixée au moins cinq Jours ouvrables plus tard. À l'occasion de cette nouvelle réunion, le quorum pour la gestion des affaires devra être égal au nombre d'Administrateurs présents à celle-ci.

(b) Sans préjudice de la clause 7.6, aucun Sujet de Super-Majorité (tel que défini en vertu de l'alinéa 9.4 (ii) ci-dessous) ou Question Fondamentale (telle que définie en vertu de l'alinéa 9.4 (iii) ci-dessous) ne peut être approuvée lors d'une réunion du Conseil, y compris lors d'une réunion du Conseil reconduite; sauf en présence d'un Administrateur désigné par chaque Actionnaire d'Origine qui est habilité à et a nommé un Administrateur, ou à moins que cette question ait été soumise aux Actionnaires conformément à l'alinéa 7.6 (iii) et initialement obtenu le consentement des Actionnaires comme étant un Sujet de Super-Majorité.

(c) Le quorum pour la gestion des affaires lors d'une réunion du Conseil (pour toute question de sauvetage) comme indiqué dans tout Pacte d'Actionnaires est de deux Administrateurs.

(iii) Pour l'application de l'alinéa 7.5 (ii) (a), si deux ou plusieurs Actionnaires sont des Affiliés, les titres de ceux-ci seront agrégés et ils seront habilités à exercer respectivement tout droit auquel un Actionnaire individuel d'une telle détention agrégée pourrait prétendre en vertu du présent alinéa 7, mais uniquement dans le cadre de cette détention agrégée.

(iv) Sous réserve de se conformer aux conditions du quorum exposées à l'alinéa 7.5 (ii), un Administrateur peut valablement participer à une réunion du Conseil via une conférence téléphonique, une salle de conférence vidéo ou à l'aide d'un matériel de communication similaire et ce, à condition que toutes les personnes participant à la Réunion du Conseil soient capables d'entendre et de se parler entre elles tout au long de la réunion.

7.6. Majorité

(i) Sous réserve du reste de cette clause 7.6, toute décision du Conseil autre que concernant un Sujet de Super Majorité ou une Question Fondamentale nécessite l'approbation (lors d'une Réunion du Conseil ou par résolution écrite) des Administrateurs désignés par les Actionnaires détenant la majorité simple des titres; et

(a) aussi longtemps que les Actionnaires Brookfield détiennent au moins 45% des Titres, les Administrateurs désignés par les Actionnaires Brookfield; et

(b) aussi longtemps qu'APG et PSP détiennent ensemble au moins 45% des Titres, mais qu'aucun d'entre eux ne possède 40% ou plus des Titres, les Administrateurs désignés par APG ou PSP; ou

(c) si et aussi longtemps qu'APG et PSP détiennent ensemble au moins 45% des Titres, et qu'APG détient 40% ou plus des Titres, les Administrateurs désignés par APG; ou

(d) si et aussi longtemps qu'APG et PSP détiennent ensemble au moins 45% des Titres, et PSP détient 40% ou plus des Titres, les Administrateurs désignés par PSP,

étant entendu que chaque Administrateur dispose d'une voix sur toute résolution proposée lors d'une réunion du Conseil ou sur toute résolution écrite.

(ii) Aux fins de déterminer les exigences d'approbation des décisions du Conseil conformément à l'alinéa 7.6 (i), si un tiers («l'Acquéreur») acquiert, sous réserve des restrictions de transfert conformément aux présentes ou dans tout Pacte d'Actionnaires, la totalité de la détention des titres d'un Actionnaire d'origine à condition que ce dernier ait conservé ou augmenté sa Détention Initiale, ou tout successeur de l'Acquéreur a acquis la totalité de la détention de titres de l'Acquéreur, à condition qu'une telle participation se compose en tout temps de la Détention Initiale de l'Actionnaire d'origine, les références à cet Actionnaire d'origine dans le présent alinéa 7.6 doivent être lues comme des références à l'Acquéreur ou au successeur (le cas échéant). Le fait qu'un Actionnaire d'Origine ait transféré une partie de sa Détention Initiale à un Cessionnaire Autorisé n'empêche pas un Acquéreur ou Successeur de bénéficier de cet alinéa 7.6 (ii), à condition que l'Acquéreur ou le Successeur (le cas échéant) acquiert la Détention Initiale pertinente dans son intégralité.

(iii) Si une résolution proposée au Conseil constitue un Sujet de Super-Majorité ou une Question Fondamentale, tout Administrateur peut exiger que la question soit soumise aux Actionnaires pour un consentement à la super-majorité conformément aux alinéas 9.4 (ii) et (iii) avant qu'elle ne soit votée par le Conseil. Si un consentement des Actionnaires à la super-majorité est accordé, le Conseil peut approuver la question à la majorité simple des membres présents et ayant le droit de voter dans une réunion du Conseil ou de voter sur une résolution écrite;

(iv) Si une résolution proposée au Conseil constitue un Sujet de Super-Majorité (tel que défini à l'alinéa 9.4 (ii)) ou une Question Fondamentale (telle que définie à l'alinéa 9.4 (iii)), et qu'aucun Administrateur n'exige que la question ne soit soumise aux Actionnaires pour un consentement à la Super-Majorité conformément aux alinéas 9.4 (ii) et (iii) avant que la question ne soit votée par le Conseil, celui-ci peut l'approuver avec un consentement du Conseil à la Super-Majorité, à condition que cette question entre dans son domaine de compétences.

7.7 Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux (2) Administrateurs.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

(iii) Dans les limites de la gestion journalière, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir concernant la gestion journalière de la Société a été délégué afin d'agir seul ou conjointement conformément aux règles de cette délégation.

Art. 8. Responsabilité des Administrateurs. Les Administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaires

Art. 9. Assemblée générale des actionnaires.

9.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des Assemblées Générales. L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

9.2 Convocations et procédure de vote

(i) Les actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil ou du/des commissaire(s). Les actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les Actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un Actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Tout Actionnaire ou son (ses) représentant(s) ou mandataire(s) peut valablement participer à une assemblée générale de la Société par l'intermédiaire d'un téléphone de conférence, d'une salle de conférence vidéo ou d'un matériel de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à la réunion soient en mesure d'entendre et de se parler entre elles tout au long de la réunion.

(vii) Tout Actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir.

Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les Actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, seuls les formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale sont pris en compte. Les formulaires de vote qui n'indiquent ni une intention de vote ni une abstention sont nuls.

9.3 Quorum

(i) Le quorum nécessaire à la délibération des affaires au cours d'une Assemblée Générale sera atteint, dès lors que seront présents ou représentés les Actionnaires ayant le droit de vote, détenant au moins 50 % des Actions plus une Action, qu'ils soient présents par l'intermédiaire des représentants de leurs sociétés, ou par procuration.

(ii) Si ce quorum n'est pas atteint dans la demi-heure suivant l'heure prévue pour l'assemblée ou si au cours d'une assemblée ce quorum cesse d'être atteint, l'assemblée sera de nouveau convoquée conformément à la loi du Luxembourg, au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance ou dans un délai inférieur déterminé par l'ensemble des Actionnaires et, lors de cette assemblée reconvoquée, aucun quorum ne sera appliqué (sans préjudice de la clause 9.4).

9.4 Questions relatives à la majorité et à la majorité qualifiée, Questions Fondamentales

(i) Sous réserve de la présente clause 9.4, Les décisions des Actionnaires nécessitent l'approbation de la majorité simple des actionnaires présents, ou la majorité requise prévue par la loi ou un vote sur une résolution écrite à la majorité requise prévue par la loi et les Statuts de la Société et, étant entendu qu'au cours des assemblées d'actionnaires, un Actionnaire peut demander qu'un vote soit tenu à bulletin secret afin de déterminer les Actions assorties d'un vote.

(ii) Aucune action ou décision liée à l'une des questions (les «Sujets de Super Majorité») n'est prise ou exécutée sans le Consentement des Actionnaires à la majorité qualifiée ou le Consentement du Conseil à la majorité qualifiée applicable conformément aux lois en vigueur:

1. Capital social et capital d'emprunt.

1.1 La réduction, la capitalisation, l'annulation, le remboursement, la distribution ou le rachat (ou toute réduction de capital similaire) d'actions ou d'autres titres (y compris de titres convertibles en actions) du capital de la Société ou tout montant inscrit au crédit du capital social, du compte de primes d'émission, de la réserve pour le rachat de capital ou de toute autre réserve de la Société sur une base non pro rata.

1.2 L'émission ou l'attribution, la réduction, la capitalisation, le remboursement, la distribution ou le rachat (ou toute réduction de capital similaire) d'actions ou d'autres titres du capital de la Société ou d'une filiale de la Société, y compris l'octroi de droits d'options, de bons de souscription ou de droits similaires concernant ces actions ou titres, ou tout montant inscrit au crédit du capital social, du compte de primes d'émission, de la réserve pour le rachat de capital ou de toute autre réserve de la Société ou filiale de la Société, à l'exception des montants versés à ou liés à une filiale à 100 % de la Société ou prévus par un plan d'actionnariat salarié en vigueur.

1.3 L'émission ou l'attribution d'actions ou d'autres titres (y compris de titres convertibles en actions) de capital d'une Société du Groupe aux administrateurs, dirigeants, employés, mandataires ou consultants, y compris l'octroi de droits d'options, de bons de souscription ou d'autres droits nécessitant l'attribution ou l'émission d'actions ou de titres à une Société du Groupe, à l'exception des montants prévus par un plan d'actionnariat salarié en vigueur.

2. Comptes.

2.1 Toute modification de la politique de distribution du Groupe.

2.2 Le changement de la date de référence comptable ou de la date de clôture de l'Exercice Fiscal d'une Société du Groupe.

3. Dette.

3.1 Le fait de supporter, y compris de renoncer substantiellement, de modifier et/ou de rembourser ou de payer par anticipation, un emprunt, une avance, un crédit, un financement ou toute autre dette ou passif relevant de l'emprunt (y compris le fait de fournir une garantie, une indemnisation ou l'octroi d'une sûreté sur le patrimoine du Groupe) si, après la prise d'effet de ces engagements, le solde total du principal de la dette du Groupe dépasse deux milliards d'euros (EUR 2.000.000.000), étant entendu qu'aucun consentement en vertu de la présente disposition ne sera exigé concernant l'un des cas suivants:

a) le refinancement du crédit d'acquisition octroyé dans le cadre des Documents de Financement, dans la mesure où ce refinancement suppose que l'emprunteur a une note de crédit de catégorie «investment grade».

b) la souscription d'une dette dont la note de crédit (que ce soit de Standard and Poor's, Fitch ou Moody's) a fourni par avance à la Société une indication qu'après avoir souscrit cette dette, toutes les obligations émises par le Groupe conserveront une note de catégorie «investment grade»; ou

c) la souscription d'une dette dont le ratio d'endettement par rapport à l'EBITDA (tel que définit à l'article 16 ci-dessous) immédiatement après la souscription, est inférieur à cinq fois.

Afin d'éviter toute ambiguïté, la souscription d'une dette n'inclura pas de comptabilité au prix du marché («mark to market») sur des instruments dérivés, des contrats similaires (y compris, sans que cela soit limitatif, la croissance de swaps) ou une quelconque dette fournie au Groupe par un Actionnaire (ou ses filiales) sous la forme de prêts d'actionnaires émis conformément à un droit de préemption en faveur de ce détenteur d'intérêt.

3.2 Le fait de contracter des prêts, des avances ou d'autres instruments de dette à des personnes extérieures au Groupe pour un montant total supérieur à cinq cent mille euros (EUR 500 000).

4. Acquisitions et investissements.

4.1 Le commencement d'une activité ou d'une opération ou la réalisation d'une acquisition, autre qu'une activité qui:

a) soit complémentaire ou accessoire à l'activité du Groupe à la date du présent contrat; ou

b) ne donne pas lieu à une modification fondamentale de la nature de l'activité du Groupe considéré dans son ensemble.

4.2 L'investissement ou la cession par une Société du Groupe dans/d'une activité ou l'acquisition ou la liquidation d'actifs (y compris d'actions) d'une Société du Groupe, dans chaque cas d'une valeur supérieure à deux cent millions d'euros (EUR 200.000.000) (valeur d'entreprise), que ce soit par une seule transaction ou une série de transactions liées.

4.3 Une fusion, scission, consolidation, vente, transfert ou autre liquidation de la totalité ou d'une partie substantielle des actifs d'une Société du Groupe, ou une autre action similaire, que ce soit par une seule transaction ou une série de transactions liées et dont la valeur est supérieure à deux cent millions d'euros (EUR 200.000.000) (valeur d'entreprise).

5. Président indépendant. L'identité d'un Président Indépendant désigné conformément à un Pacte d'Actionnaires.

6. Autres dispositions.

6.1 L'engagement ou le règlement par une Société du Groupe (telle que définie à l'article 16 ci-après) d'un contentieux concernant une infraction pénale majeure ou dont le montant réclamé est supérieur à cent millions d'euros (EUR 100.000.000).

6.2 Le règlement, la conclusion d'un compromis ou la prise de mesures en vue de mettre fin à une procédure d'abus de position dominante, une action en dommages-intérêts ou une autre procédure énoncée dans un Pacte d'Actionnaires.

6.3 La conclusion d'un accord, arrangement ou engagement à faire ou à entreprendre ce qui précède.

6.4 Tout autre personne que le président-directeur général et le directeur financier de la Société, respectivement la rémunération et la destitution de l'équipement de direction.

(iii) Aucune action ou décision relative à l'une des Questions Fondamentales décrites dans la présente clause 10.4 iii) ne saurait être prise i) pour autant que les Actionnaires Initiaux et leurs Filiales détiennent collectivement au moins 20 % des Titres, sans le consentement de chaque Actionnaire Initial détenant au moins 5 % des Titres; ou ii) si les Actionnaires Initiaux et leurs Filiales ne détiennent pas collectivement au moins 20 % des Titres, sans le Consentement du Conseil à la majorité qualifiée ou le Consentement des Actionnaires à la majorité qualifiée (le cas échéant), et dans tous les cas, conformément aux lois en vigueur, étant entendu qu'une Question Fondamentale comprenant une modification des Statuts devra également nécessiter une majorité des deux tiers au moins des Actionnaires présents ou représentés au cours de l'assemblée concernée.

Les Questions Fondamentales sont:

1. Statuts.

1.1 Une modification substantielle des documents de constitution d'une Société du Groupe selon des modalités différentes des prescriptions législatives ou réglementaires.

2. Activité.

2.1 Une modification fondamentale de la nature de l'activité du Groupe considéré dans son ensemble.

2.2 L'expansion de l'activité du Groupe dans de nouveaux pays

3. Liquidation.

3.1 La prise de mesures, l'octroi d'un consentement ou l'approbation en vue de:

- a) un règlement judiciaire, un compromis, une cession ou d'un autre arrangement avec un créancier;
- b) la liquidation judiciaire ou la mise sous administration judiciaire d'une Société importante du Groupe;
- c) la désignation d'un administrateur judiciaire, d'un gérant imposé ou d'un autre autorité similaire concernant une Société importante du Groupe, ses actifs, une partie de son activité ou de son patrimoine;
- d) une suspension de paiements, un moratoire de dettes, la liquidation ou la dissolution d'une Société importante du Groupe; ou
- e) une mesure similaire ou analogue dans une juridiction.

4. Transactions entre parties liées.

4.1 La conclusion d'une transaction comportant un lien de dépendance ou entre parties liées, y compris, sans ce que cela soit limitatif, des dons à des organismes caritatifs dont le montant total ne dépasse pas dix mille euros (EUR 10.000) par an. Afin d'éviter toute ambiguïté, aucune Société du Groupe ne peut faire de contribution politique.

5. Changements ayant un impact négatif sur la situation fiscale.

5.1 Toute question, y compris tout changement dans l'activité ou la structure du Groupe ayant un impact négatif substantiel sur sa situation fiscale.

6. Désignation des auditeurs en dehors des «quatre grands».

6.1 La désignation ou la révocation d'un auditeur d'une Société du Groupe, à l'exception de la désignation de l'un des auditeurs suivants (ou leurs filiales) en tant qu'auditeurs d'une Société du Groupe

- a. PwC International Limited;
- b. Ernst & Young Global Limited;
- c. KPMG International Cooperative; ou
- d. Deloitte Touche Tohmatsu Limited.

(x) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 10. Exercice social et approbation des comptes annuels.

10.1 L'exercice social débutant le 21 octobre 2014 se terminera le 31 décembre 2015 et les prochains exercices sociaux de la Société commenceront le 1^{er} janvier et se termineront le 31 décembre de chaque année.

10.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

10.3 Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s).

Le(s) commissaire(s) prépare(nt) ensuite un rapport contenant leurs propositions.

10.4 L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 11. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

11.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

11.2 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, lorsque la loi le requiert.

11.3 L'Assemblée Générale nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat conformément avec les présents Statuts et tout Pacte d'Actionnaires.

Le mandat des commissaires ne peut pas dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 12. Affectation des bénéfices.

12.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

12.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels sous réserve de conformité avec les dispositions de tout Pacte d'Actionnaires, selon le cas. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

12.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes sous réserve de conformité avec les dispositions de tout Pacte d'Actionnaires, selon le cas:

(i) le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) le Conseil doit décider de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

13.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises par les présents Statuts et sous réserve de conformité avec les dispositions de tout Pacte d'Actionnaires, selon le cas. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération conformément aux présents Statuts et sous réserve de conformité avec les dispositions de tout Pacte d'Actionnaires, selon le cas. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

13.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a un, est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux sous réserve de conformité avec les dispositions de tout Pacte d'Actionnaires, selon le cas.

VII. Dispositions générales

14.1 Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

14.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus.

Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

14.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

14.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout Pacte d'Actionnaire applicable.

VIII. Définitions

15. Aux fins des présents Statuts, les termes suivants utilisés avec une majuscule auront la signification qui leur est attribuée dans le présent article 15:

Partie Acquéreuse a le sens qui lui est conféré à la clause 7.6(ii)

Filiale désigne:

a) une personne morale autre qu'une Entité qualifiante, qui, directement ou indirectement, contrôle ou est contrôlée par une Entité Qualifiante, ou soumise à un contrôle commun;

b) une personne morale autre qu'une Entité Qualifiante, qui est

i) un Fonds, l'associé ou le gérant commandité du Fonds (le «Gérant du Fonds») ou une personne physique ou morale sans personnalité juridique (y compris un fonds, une société de personnes ou un trust) contrôlée directement ou indirectement par le Gérant du Fonds ou l'une de ses Filiales (au sens du point a)) ou soumise à un contrôle commun; ou

ii) une personne physique ou morale sans personnalité juridique (y compris un fonds, une société de personnes ou un trust) contrôlée directement ou indirectement par un Gérant de Fonds, le Gérant du Fonds, ou toute autre personne physique ou morale sans personnalité juridique (y compris un fonds, une société de personnes ou un trust) contrôlée directement ou indirectement par le Gérant du Fonds ou l'une de ses Filiales (au sens du point a)) ou soumise à un contrôle commun,

étant entendu que aa) le Gérant du Fonds exerce un contrôle exclusif sur les décisions d'investissement prises par le Fond concerné (sous réserve des limites coutumières figurant dans les documents de gouvernance du Fonds, notamment les limites en matière de concentration, les limites géographiques, les limites concernant les types d'investissement et les restrictions relatives aux transactions entre parties liées) et bb) la relation entre le Fonds et le Gérant du Fonds n'a pas été conclue afin d'éviter les restrictions relatives au Transfert contenues dans le présent contrat;

c) par rapport à l'Entité Qualifiante de PSP, PSP ou une personne morale Filiale de PSP au sens du point a) ou b) ci-avant; et

c) par rapport à l'Entité Qualifiante d'APG, APG ou une personne morale Filiale d'APG au sens du point a) ou b) ci-avant;

APG désigne Stichting Depositary APG Infrastructure Pool 2014, une fondation (stichting) constituée aux Pays-Bas, enregistrée à la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro d'immatriculation 6.111.82.06 et dont le siège statutaire est sis Oude Lindestraat 70, 6411 EJ, Heerlen, Pays-Bas, agissant en qualité de dépositaire d'APG Infrastructure Pool 2014;

Entité qualifiante d'APG désigne une entité gérée ou conseillée par Arcus ou une entité dont Arcus détient (directement ou indirectement) au moins 90 % du capital social émis (dans le cas d'une société) ou la propriété d'une société de personnes (dans le cas d'une société en commandite) constituée au profit d'APG, étant entendu qu'au moins 90 % de l'intérêt bénéficiaire du capital et des revenus dérivés de cette entité reviendront à APG, et que le contrôle des décisions d'investissement importantes, l'exercice des droits de gouvernance substantiels exerçables par cette entité, y compris le droit de nommer ou de désigner des administrateurs ou des observateurs et les décisions importantes concernant le vote sur des titres détenus par cette entité, seront soumis au contrôle exclusif d'APG;

Arcus désigne Arcus Infrastructure Partners LLP, dont l'adresse commerciale est St. Andrew Street, Londres EC4A 3AE, Royaume-Uni;

Statuts désigne les statuts de la Société;

Conseil désigne le conseil d'administration de la Société;

Réunions du Conseil désigne les réunions du Conseil;

Brookfield Shareholders désigne BIF II Tivana (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Brookfield) et BIF II Tivana-A (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Brookfield-A);

Jour Ouvrable désigne un jour autre qu'un samedi ou un dimanche où les banques à Paris, en France, et au Luxembourg, dans le Grand-Duché de Luxembourg, sont ouvertes au public.

Président désigne le président du Conseil;

Société désigne Tivana Topco S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B191489;

Contrôle d'une personne morale ou d'une entité désigne le pouvoir (que ce soit par la détention d'actions assorties du droit de vote, une participation dans une société de personnes, par procuration, mandat ou par tout autre moyen, directement ou indirectement; de:

a) exprimer plus de 50 % du nombre maximum de votes exprimables au cours d'une assemblée générale des actionnaires, d'une assemblée d'associés ou de porteurs de parts de cette personne morale ou entité (ou de contrôler comment ces votes sont exprimés); ou

b) désigner ou révoquer la totalité ou la majorité du conseil d'administration ou de l'organe directeur équivalent de cette personne morale ou entité, ou si cette personne morale est un Fonds, de désigner ou de révoquer son associé commandité ou son gérant; ou

c) donner des instructions concernant les politiques opérationnelles et financières ainsi que les décisions d'investissement de cette personne morale ou entité que le conseil d'administration ou l'organe directeur équivalent de cette

personne morale ou entité est obligé de respecter, ou si cette personne morale ou entité est un Fonds, que l'associé commandité de cette personne morale ou entité est obligé de respecter.

Contrôles et Contrôlé(e)(s) seront interprétés en conséquence;

Administrateurs désigne les membres du Conseil, chacun étant désigné comme un Administrateur;

EBITDA désigne le résultat avant intérêts, impôts, amortissements et provisions du Groupe déterminé par référence aux derniers comptes audités ou de gestion disponibles du Groupe, le cas échéant;

Droit Réel désigne une hypothèque, une charge (fixe ou variable), un gage, un privilège, un nantissement, une garantie, une fiducie, un droit de compensation ou tout autre droit ou intérêt de tiers (en droit ou en equity), y compris une cession à titre de sûreté, une réserve de propriété ou toute une autre sûreté d'un autre type, quelle qu'en soit l'origine ou la nature, ou un autre contrat ou arrangement (y compris un contrat de pension) ayant un effet similaire;

Actionnaire Exécuteur désigne une personne faisant l'acquisition de Titres conformément à la bonne exécution de la sûreté octroyée en vertu du Droit Réel autorisé par un Pacte d'Actionnaires;

FSMA désigne la loi intitulée «Financial Services and Markets Act» de 2000;

Fonds désigne un fonds commun de placement, une fiducie d'investissement, une société en commandite, une société en nom collectif, un organisme de placement collectif (tel que défini à la section 235 de la FSMA), un fonds de pension, une société d'assurance, une personne morale autorisée en vertu de la FSMA, ou une personne constituée en société ou une autre entité, dont les actifs sont dans tous les cas conseillés ou gérés professionnellement de manière discrétionnaire à des fins d'investissement;

Questions Fondamentales désigne tout et tous sujets décrits à l'article 9.4(iii) des Statuts;

Assemblée Générale désigne l'assemblée générale des actionnaires de la Société;

Groupe désigne la Société et chacune de ses filiales et Société du Groupe et membre du Groupe seront interprétés en conséquence;

Président indépendant désigne un président (le cas échéant) désigné conformément à un Pacte d'Actionnaires qui est a) résident du Luxembourg et b) indépendant de la Société et de chaque Société du Groupe ainsi que chaque Actionnaire et ses Filiales (cette indépendance devra être déterminée par référence à la section B.1.1 du UK Corporate Governance Code, et comme si les références à la Société incluaient chaque Société du Groupe et chaque Actionnaire ainsi que chaque Filiale des Actionnaires);

Participation initiale désigne le pourcentage de Titres détenus par un Actionnaire Initial au 10 mars 2015;

Loi désigne la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

Notes de prêt désigne les 1 941 050 000 (ou tout autre nombre déterminé par les Actionnaires Initiaux) notes de prêt non garanties portant intérêts, arrivant à échéance en 2025 et d'une valeur de 1 EUR chacune, qui seront émises par la Société en vertu d'un instrument en date du 18 mars 2015 ou aux alentours de cette date.

Actionnaire Initial désigne i) APG, (ii) les Actionnaires de Brookfield considérés collectivement (et aux fins du calcul de la participation en Titres d'un Actionnaire Initial dans une clause applicable, l'ensemble des Actions détenues par Brookfield et Brookfield-A seront additionnées) ou iii) PSP,

dans chaque cas, pour autant que cette partie reste un Actionnaire et, si (i) APG, (ii) Brookfield, (iii) Brookfield-A ou (iv) PSP transfère des Titres à une Filiale ou à une Entité Qualifiante, inclura (lorsque le contexte le permet) ce Cessionnaire, pour autant que ce Cessionnaire x) détienne des Titres et y) reste une Filiale du Cédant ou une Entité Qualifiante, le cas échéant, et Actionnaires Initiaux désignera collectivement chaque personne ayant le statut d'Actionnaire Initial au moment concerné;

Cessionnaire Autorisé désigne:

a) par rapport à un Actionnaire, une Filiale de cet Actionnaire;

b) par rapport à un Actionnaire, le bénéficiaire d'un Droit réel autorisé par un Pacte d'Actionnaires octroyé par cet Actionnaire sur ses Titres ou un Actionnaire Exécuteur;

c) par rapport à PSP, l'Entité Qualifiante de PSP, et pour autant que PSP détienne au moins 10 % des Titres, APG; et

c) par rapport à APG, l'Entité Qualifiante d'APG, et pour autant qu'APG détienne au moins 10 % des Titres, PSP;

PSP désigne PSPFINLUX s.à r.l. dont l'adresse commerciale est 124 Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Entité qualifiante de PSP désigne une entité gérée ou conseillée par Arcus ou une entité dont Arcus détient (directement ou indirectement) au moins 90 % du capital social émis (dans le cas d'une société) ou la propriété d'une société de personnes (dans le cas d'une société en commandite) constituée au profit de PSP, étant entendu qu'au moins 90 % de l'intérêt bénéficiaire du capital et des revenus dérivés de cette entité reviendront à PSP, et que le contrôle des décisions d'investissement importantes, l'exercice des droits de gouvernance substantiels exerçables par cette entité, y compris le droit de nommer ou de désigner des administrateurs ou des observateurs et les décisions importantes concernant le vote sur des titres détenus par cette entité, seront soumis au contrôle exclusif de PSP;

Entité Qualifiante désigne l'Entité Qualifiante d'APG ou l'Entité Qualifiante de PSP;

Transaction de Parties Liées désigne une transaction entre une Société du Groupe d'une part et un Actionnaire ou toute Filiale d'un Actionnaire (autre que tout autre Société du Groupe), ou leur dirigeants et directeurs respectifs ou un

membre de la famille de cet Actionnaire, Filiale, dirigeant ou directeur ou leurs fiduciaires connexes d'autre part, ou toute transaction à laquelle une Société du Groupe est partie dans laquelle un Actionnaire ou une Filiale d'un Actionnaire (autre que tout autre Société du Groupe), ou leur dirigeants et directeurs respectifs ou un membre de la famille de cet Actionnaire, Filiale, dirigeant ou directeur ou leurs fiduciaires connexes a un intérêt commercial important;

Titres désigne des actions d'une classe assortie du droit de vote au cours d'une assemblée générale de la Société, qu'elles soient en trésorerie ou émises, du capital d'emprunt et des options, des bons de souscription ou d'autres instruments comparables ou échangeables dans ces actions ou autres titres, y compris des notes de prêts convertibles et y compris les Parts, les Notes de Prêt, et Titre est interprété en conséquence;

Actionnaire(s) désigne l'/les actionnaire(s) de la Société;

Pacte d'Actionnaires désigne tout pacte d'Actionnaires relatif à la Société pouvant exister à un moment donné;

Actions désigne toutes les actions d'un euro (EUR 1,-) chacune dans le capital de la Société en circulation;

Consentement du Conseil à la majorité qualifiée désigne l'approbation écrite des Administrateurs ayant le droit d'exercer au moins 75 % de la totalité des votes exerçables par le Conseil;

Sujets de Super Majorité désigne tout et tous sujets décrit à l'article 9.4(ii) des Statuts;

Consentement des Actionnaires à la majorité qualifiée désigne l'approbation écrite des Actionnaires détenant au moins 75 % de la totalité des Actions;

Transfert désigne, concernant des Actions, des Titres ou un intérêt juridique ou bénéficiaire dans un actif, la vente, la cession, le transfert, l'octroi d'un Droit Réel sur cet actif, ou la liquidation d'un intérêt juridique ou bénéficiaire dans cet actif, et Transféré(e)(s), Cessionnaire(s), cédant(s) seront interprétés en conséquence.»

Troisième résolution

Au vu de la modification référencée sous la seconde résolution ci-dessus, l'Assemblée décida que l'exercice social de la Société qui a débuté le 21 octobre 2014 se terminera le 31 décembre 2015 et que tous les exercices sociaux suivants commenceront le 1^{er} janvier et se termineront le 31 décembre de chaque année.

Frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à sept mille cinq cents euros (7.500,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la mandataire des parties contractantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: A. DEYGLUN, B. SCHMITT, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 26 mars 2015. Relation: DAC/2015/5210. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 02 avril 2015.

Référence de publication: 2015050837/1359.

(150058141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Rom11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 128.827.

Monsieur Raphaël EBER, démissionne de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 12 février 2015.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Pour: ROM11 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015050106/13.

(150057176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.
